

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS (SAPCE)

Création de la Société commerciale d'affrètements et de commission (SCAC)
et de [Mokta-el-Hadid](#)

ANTÉCÉDENT

SOCIÉTÉ ANONYME
dite
SOCIÉTÉ DE PRODUITS CHIMIQUES D'ALGER
Au capital de 250.000 francs
(*La Dépêche algérienne*, 6 avril 1902)

|
Suivant acte sous signatures privées fait double à Paris, le dix-sept février mil neuf cent deux, dont l'un des originaux a été déposé au rang des minutes de M^e Gaston BAZIN, notaire à Paris, aux termes de l'acte de déclaration de souscription et de versement ci-après énoncé.

Monsieur Louis CARTON, propriétaire-cultivateur, demeurant El-Kseur (Constantine), résidant actuellement à Mustapha (Algérie), rue Michelet, n° 49.

A établi les statuts d'une société anonyme desquels il est extrait littéralement ce qui suit :

.....
Art. 3. — Elle a pour objet :

1° La construction et l'exploitation sur le territoire de la commune de Maison-Carrée, arrondissement et département d'Alger (Algérie), d'une usine pour la fabrication de l'acide sulfurique et de ses dérivés, la fabrication et la vente de tous produits s'y rattachant, l'acquisition et la location de tous immeubles ainsi que la construction de tous bâtiments nécessaires à ladite usine.

Et en général, toutes opérations qui pourraient en tout ou en partie, se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets précités.

Elle pourra aussi s'intéresser directement ou indirectement dans toutes opérations similaires à son objet.

ART. 4. — Le siège social est à Mustapha, canton sud et arrondissement d'Alger, rue Michelet, numéro 49.

.....
Art. 6. — M. Carton apporte à la Société :

1° L'autorisation administrative à lui donnée conformément à la loi du dix octobre mil huit cent dix, de créer sur l'emplacement, ci-après indiqué une fabrique d'acide sulfurique et de ses dérivés, autorisation qui résulte d'un arrêté pris par Monsieur le Préfet du département d'Alger, en Conseil de Préfecture, le vingt-quatre novembre mil huit cent quatre-[vingt]-dix-neuf, et de trois autres arrêtés pris en la même forme par

M. le Préfet du département d'Alger, le vingt juillet mil neuf cent, le vingt-deux mars mil neuf cent un et le vingt-cinq novembre mil neuf cent un ;

2° La promesse qu'il fait par ces présentes de vendre à la société en formation :

I. — Une parcelle de terrain de la contenance de quatre-vingts ares à prendre au choix de ladite Société dans un terrain en nature de dunes de quatre hectares soixante-neuf ares cinquante centiares, situé commune de Maison-Carrée, près d'Alger, canton de ce nom, près le lieu-dit : « Les Cinq Maisons », indiqué en l'autorisation ci-dessus énoncée comme étant l'emplacement ou devront être édifiées l'usine de la Société et ses dépendances.

Tout ledit terrain limité :

Au nord, par le Polygone d'artillerie, appartenant à l'État ;

À l'Est, par le surplus de la propriété de M. Sintès, vendeur de M. Carton, dont elle est séparée par une ligne droite perpendiculaire à la limite du Polygone d'artillerie et distante de cent mètres d'une propriété appartenant actuellement à M. Carton, dépendant des communauté et succession Carton ;

Au sud, par la propriété Pons :

Et à l'Ouest, par la propriété Carton, dont il vient d'être parlé.

Telle au surplus que cette parcelle de terre existe, s'étend, se poursuit et se comporte, avec toutes ses aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve et telle qu'elle sera désignée dans la vente à réaliser.

II. — Et un droit de passage d'une largeur de six mètres sur le surplus dudit terrain pour accéder à la parcelle à acquérir à partir du chemin des « Cinq Maisons » prolongé.

Lequel droit de passage s'exercera dans les mêmes conditions que celui dont il sera ci-après parlé.

Étant bien entendu que la promesse dudit passage ne pourra recevoir son exécution que si la parcelle de terrain à acquérir n'a pas accès direct sur le chemin des « Cinq Maisons » prolongé.

Cette vente sera réalisée dans le délai de trois mois du jour de la constitution définitive de la Société, par acte authentique, aux frais de cette dernière.

Elle aura lieu sur la garantie ordinaire et de droit en pareille matière, et moyennant le prix principal de mille francs, qui sera payable dans le délai de quatre mois, du jour de la vente, au siège social, etc.

3° Les bénéfices des études, travaux et dépenses de toute nature qui ont été faits jusqu'à ce jour par M. Carton, pour arriver à la création, à l'exécution et à l'exploitation de l'usine de la Société.

Au moyen de cet apport, la Société sera entièrement substituée à M. Carton dans tous les droits et obligations résultant de l'autorisation visée plus haut.

Elle jouira et disposera de tous les effets de la promesse de vente qui précède à compter de ce jour, par le fait de sa constitution définitive.

En représentation de cet apport, il est attribué à M. Carton :

1° Cinquante actions de la Société entièrement libérées.

Conformément à la loi, les titres de ces actions ne pourront être détachés de la souche et ne seront négociables que deux ans après la constitution définitive de la société.

Pendant ce temps, ils devront, à la diligence des administrateurs, être frappés d'un timbre indiquant leur nature et la date de la constitution de la Société.

2° Et une somme de quatorze mille francs en espèces qui sera versée à M. Carton, au siège de la Société, dans le mois de la constitution de la Société, sans intérêts et indépendamment du prix de la vente à réaliser par suite de la promesse qui précède,

Art. 7. — Le fonds social est fixé à deux cent cinquante mille francs et divisé en deux cent cinquante actions de mille francs chacune, dont cinquante entièrement libérées sont attribuées à M. Carton en représentation de ses apports et deux cents actions sont à souscrire en numéraire.

.....

III

Des deux délibérations prises par les deux assemblées constitutives de la Société réunies à Paris, rue de Châteaudun, n° 39 *bis*, la première le vingt février mil neuf cent deux et la deuxième le onze mars mil neuf cent deux.

Il appert que chacune de ces assemblées composée de tous les actionnaires moins un, soit présents soit représentés a, à l'unanimité, notamment, savoir :

La première assemblée,

1° Reconnu sincère et véritable la déclaration de souscription et de versement faite par le fondateur ...

2° Nommé M., Ange TELLIERE négociant à Paris, rue de Clichy, n° 82, commissaire à l'effet de faire un rapport conformément à la loi sur la valeur des apports en nature faits par M. CARTON, fondateur de la Société, sur les avantages particulière pouvant résulter des statuts.

Et constaté l'acceptation de la fonction de commissaire par M. Tellière.

.....

2° Nommé premiers administrateurs conformément aux articles 19 et 20 des statuts :

1° M, Carton, Louis, propriétaire, demeurant à El-Kseur (Constantine) ;

2° M. Taraud, Albert, industriel, demeurant à Paris, 72, avenue Victor Hugo ;

3° M. Deligny ¹, Jules, industriel, 78, avenue de la Grande Armée à Paris ;

4° M. Prévost, Henri, industriel, 36, rue Saint-Didier à Paris.

Et constaté l'acceptation de ces fonctions par tous les intéressés ;

3° Nommé commissaires pour faire un rapport à l'assemblée générale sur les comptes du premier exercice social et sur la situation de la société conformément à la loi :

1° M. Tellière, Ange, sus nommé ;

2° M. Galoppe, Robert ², industriel, 7, rue Théodore de Banville à Paris.

Et constaté l'acceptation de ces fonctions par les intéressés,

.....

(Archives commerciales de la France, 6 décembre 1902)

Paris. — Modification aux statuts. — SOCIÉTÉ ANONYME DE PRODUITS CHIMIQUES D'ALGER, Siège, 45, Michelet, à Mustapha. — Transfert du siège 30 *bis*, Châteaudun, à Paris. — 17 nov. 1902. — *Petites Affiches*.

Société de produits chimiques d'Alger

Dissolution

(La Cote de la Bourse et de la banque, 19 janvier 1906)

¹ Jules-Louis Deligny (Bonzac, Gironde, 30 septembre 1864-Leysin, Suisse, 24 août 1916) : ingénieur ECP. Fondateur de la Société de Produits chimiques de Puisseaux (Loiret) (1893) et administrateur de sa suite, la Société des Mines et de Produits Chimiques (1910). Administrateur de la [Société d'exploitations minières](#) (1901) et de la Société de produits chimiques d'Alger (déc. 1902). Administrateur délégué de la Société des mines de fer de Barbery (Calvados)(Groupe Müller)(1903).

² Robert Galoppe (1877-1938) : beau-fils de Jules Mesnier (1840-1919), fondateur de la Société commerciale d'affrètements et de commission (SCAC). Son représentant dans diverses participations, président de la Société des îles malgaches. Voir [encadré](#).

Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée extraordinaire le 15 décembre 1905, ont voté la dissolution conditionnelle de la société, et ont nommé liquidateurs : MM Jules Deligny, demeurant a Paris, 11, rue Saint Louis-en-l'Île, et Henri(Prévost 36, rue Saint-Didier. — *Petites Affiches*, 14 janvier 1906.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS (SAPCE)

Ange TELLIERE, vice-président administrateur délégué

Né à Paris XVII^e, le 27 mars 1862.

Fils de Joseph Ange Tellièrre et d'Eugènie Estelle Berlancourt.

Diplômé de l'École supérieure pratique de commerce et d'industrie.

Chevalier de la Légion d'honneur du 29 déc. 1904 : sous-intendant militaire de 3^e classe du cadre auxiliaire affecté au gouvernement militaire de Paris.

Juge au tribunal de commerce de la Seine,

Membre de la chambre de commerce de Paris.

Scrutateur, puis administrateur des Établissements Duval : restaurants populaires à Paris.

administrateur de la [Société tunisienne d'engrais chimiques](#) (1909),

de la [Société de mines et de produits chimiques](#) (1910),

de la [Compagnie des superphosphates et produits chimiques du Maroc](#) (1923),

apporteur de permis à la [Société algérienne des mines du Gueldaman](#) (1930),

administrateur de la [Société de recherches minières du Falta](#),

et du [Molybdène](#) (1932),

apporteur de permis à la [Société des mines de Kabylie](#) (1937).

Décédé à Néris-les-Bains, le 8 juillet 1939.

Société algérienne de produits chimiques et d'engrais Constitution

(La Cote de la Bourse et de la banque, 27 février 1906)

Suivant acte reçu le 16 décembre 1905 par M^e Gaston-Joseph Bazin, notaire à Paris, M. Ange Tellièrre, industriel, demeurant à Paris, rue Blanche, 49, a établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Société algérienne de produits chimiques et engrais.

Elle a pour objet : la fabrication et la vente de l'acide sulfurique et de ses dérivés ; la fabrication et le commerce de tous produits chimiques et engrais ; l'exploitation de mines et le traitement de tous minerais ; l'acquisition, la location, la construction l'aménagement d'immeubles nécessaires à son industrie.

Le siège social est à Paris, rue de Châteaudun, 28.

La durée de la société a été fixée à 50 années.

Le fonds social est de 60.000 fr. et divisé en 6.000 actions de 100 fr. chacune. Sur ces actions, 1.500, entièrement libérées, ont été attribuées, en représentation d'apports à la liquidation de la Société des produits chimiques d'Alger, avec une somme de 30.000 fr. espèces. Les 4.500 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé 5 % pour la réserve légale, et la somme nécessaire pour servir 5 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus il sera prélevé 20 % qui

seront attribués au conseil d'administration et le solde sera partie attribuée aux actionnaires et partie affectée à un fonds de réserve dans des conditions arrêtées par l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration.

Ont été nommés administrateurs : MM. Jean-David-Daniel Beigbeder, demeurant à Paris, 26, avenue de l'Opéra ; Jules Mesnier, boulevard Haussmann, 153 ; Hermann Pape, demeurant à Hambourg, 36, Hoche-Bleichen ; Albert Taraud³, demeurant à Paris, avenue Victor-Hugo, 72 ; et Ange Tellièrè, rue Blanche, 49. — *Affiches Parisiennes*, 23 février 1906.

Minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid
Assemblée générale du 9 avril 1907
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 mai 1907)

4° Opérations commerciales et de banque avec la... Société algérienne de produits chimiques et d'engrais....

EXPOSITION ANGLO-FRANÇAISE
Les membres du jury et les exposants algériens
(*Le Journal général de l'Algérie et de la Tunisie*, 30 août 1908)

Sur la proposition de M. le gouverneur général de l'Algérie, les personnalités algériennes dont les noms suivent viennent d'être désignées, en qualité de membres du jury à l'Exposition franco-britannique de Londres.

1° Membres titulaires :

TELLIÈRE, administrateur de la Société algérienne de produits chimiques et d'engrais, Bône (Constantine),

MODIFICATION
Société Algérienne de Produits Chimiques et d'Engrais
Augmentation du capital
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 6 janvier 1909)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 27 octobre 1908, le capital social est porté de 600.000 fr. à 1 million 200.000 fr. par l'émission de 600 actions de 100 fr. qui ont été toutes souscrites et libérées du quart. Les statuts ont été modifiés en conséquence. — *Affiches parisiennes*, 25 décembre 1908.

1910 (mai) : CRÉATION DE LA [SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'ENGRAIS CHIMIQUES](#)

³ Albert Taraud (1862-1922) : président fondateur de la Société de mines et de produits chimiques. Voir [encadré](#).

APPELS DE FONDS
(Cote de la Bourse et de la banque, 3 mai 1910)

Société Algérienne de Produits Chimiques, d'Engrais. — Appel des 2^e, 3^e et 4^e quarts, soit 75 fr. par titre à verser au plus tard le 31 mai 1910 au siège social, 28, rue de Châteaudun, Paris. — « Petites Affiches », 27 avril 1910.

ÉCHOS
SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES, D'ENGRAIS
(Le Sémaphore algérien, 18 mai 1910)

Appel des 2^e, 3^e, et 4^e quarts, soit 75 fr. par titre à verser au plus tard le 31 mai 1910.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(Cote de la Bourse et de la banque, 27 mars 1911)

Portefeuille

1.000 actions Société Algérienne de Produits Chimiques et d'Engrais	100.000 00
1.450 actions Société Tunisienne de Produits Chimiques et d'Engrais	108.750 00
	673.349 35

.....
La Société algérienne de produits chimiques et d'engrais, à laquelle s'est intéressée la Compagnie au cours du dernier exercice, a pour objet principal la fabrication de l'acide sulfurique et du superphosphate de chaux. Les 1.000 actions de 100 fr. souscrites par la Compagnie représentent la presque totalité de l'augmentation du capital réalisée par cette société.

La Société tunisienne de produits chimiques et d'engrais est une filiale de la précédente.

L'Algérie financière.
SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS.
(Le Sémaphore algérien, 7 février 1912)

Appel des troisième et quatrième quart, de la dernière augmentation de capital : le troisième quart le 31 janvier 1912 et le quatrième quart le 29 février 1912, à verser au siège social de la Société, 28, rue de Châteaudun, ou à la Compagnie Algérienne, 22, rue Louis-le-Grand.

ÉCHOS
SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES D'ENGRAIS [CFAT]
(Le Sémaphore algérien, 21 février 1912)

La société appelle le 4^e quart de la dernière augmentation de capital, à verser le 29 courant.

Compagnie des minerais de fer magnétique
DE MOKTA-EL-HADID
Assemblée du 2 avril 1912
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 avril 1912)

[...] Nous avons touché dans l'exercice [...] 5 % sur nos actions de la Société algérienne de produits chimiques et d'engrais [...].

Société algérienne des produits chimiques et d'engrais
(*Le Sémaphore algérien*, 6 mai 1912)

Les résultats du précédent exercice ont principalement consisté en une grande augmentation très notable de la production, appuyée par l'organisation d'un nouveau service commercial, dont les résultats se manifesteront sans doute dans les prochains exercices.

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE
Exercice 1911
(*Le Capitaliste*, 25 juillet 1912)

[...] pour favoriser le développement des affaires algériennes, le conseil d'administration a été amené à prêter son concours [...] à l'augmentation du capital de la Société algérienne de produits chimiques et d'engrais. [...]

[Wait and see]
(*Le Journal des finances*, 1^{er} juin 1912)

La Société algérienne de produits chimiques et d'engrais n'a rien publié jusqu'à ce jour concernant l'exercice 1911. D'après le bilan arrêté au 31 décembre 1910, la situation pouvait être considérée comme favorable, les bénéfices s'étant élevés à 190.090 fr. 37 : toutefois, il convient d'attendre la publication des comptes qui seront soumis à la prochaine assemblée générale, qui, aux termes des statuts, doit se réunir avant le 1^{er} juillet.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 juin 1912)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 20 juin sous la présidence de M. J. Mesnier, président du conseil d'administration, assisté de

MM. le représentant du Crédit algérien et G. Lejoindre, scrutateurs, et de M. L. Tantin, secrétaire.

27.717 actions étaient présentes ou représentées. Lecture est donnée des rapports du conseil d'administration et des commissaires des comptes, puis les résolutions suivantes mises aux voix ont été adoptées à l'unanimité, les administrateurs s'étant abstenus pour les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e résolutions.

RÉSOLUTIONS

1. L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires approuve les comptes qui lui sont présentés, décide de répartir comme suit le solde du compte de profits et pertes :

Réserve statutaire Fr.	5.207 79
Dividende aux actions	133.437 50
A reporter à nouveau	14.079 67
Total	152.724 96

En conséquence et conformément à l'article 41 des statuts, l'assemblée fixe comme suit le montant du coupon n° 2, qui sera payé, sous déduction des impôts établis par les lois de finances, à partir du 15 octobre 1912, aux guichets de la Compagnie Algérienne et de ses succursales.

5 fr. par coupon aux actions n° 00.001 à 22 500.

0 fr. 93 par coupon aux actions n° 22.501 à 45.000.

2. L'assemblée générale donne aux administrateurs sortants quitus de leur gestion.

3. L'assemblée générale nomme administrateurs pour six ans MM. Beigbeder, Bertrand, Matheron, Mesnier, Outin, Taraud et Tellièrè.

4 L'assemblée générale ratifie les affaires traitées avec la Société par MM. Mesnier, Taraud, Beigbeder, Matheron, Outin et Tellièrè et renouvelle aux membres du conseil d'administration les autorisations exigées par l'art. 40 de la loi du 24 juillet 1867.

5 L'assemblée générale conformément à l'article 19 des statuts, fixe à la somme de 12.000 fr. le montant des jetons de présence à allouer au conseil d'administration.

6 L'assemblée générale nomme commissaires des comptes pour l'exercice 1912 MM. Félix Gorchs-Chacou et Robert Galoppe avec faculté pour chacun d'eux d'accomplir seul son mandat en cas d'empêchement de son collègue et fixe au même chiffre que précédemment leur rémunération.

(Voir le texte des rapports dans un prochain numéro.)

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS

Assemblée générale ordinaire du 20 juin 1912.

(*L'Information financière, économique et politique*, 13 septembre 1912)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations de la Société pendant l'exercice 1911 et de soumettre à votre approbation le bilan arrêté au 31 décembre.

Au cours de l'année des travaux d'agrandissement ont été exécutés dans les usines de Bône et de Maison-Carré : en outre des améliorations nouvelles ont été apportées à leur matériel. Une augmentation appréciable de la production de ces usines en a été le résultat.

En conséquence de ces travaux et de l'addition de divers appareils, l'usine de Maison-Carrée figure au bilan de 1911 pour une somme de Fr. 959.585 48
au lieu en 1910 de 818.439 63
et l'usine de Bône en 1911 pour 986.871 52
au lieu en 1910 de 234.069 33

Sauf pendant quelques courts arrêts pour l'entretien des appareils, les usines de Bône et de Maison-Carrée ont régulièrement fonctionné à pleine marche pendant toute l'année.

Les travaux de construction de l'usine d'Oran ont été commencés le 25 juillet 1911 et poursuivis avec activité. Malgré les sérieuses difficultés que la Société a éprouvées pour le transport maritime des matériaux et machines et malgré les retards qui en ont été la conséquence, l'usine a été mise en marche le 1^{er} juin 1912. C'est-à-dire assez tôt pour approvisionner pendant la campagne d'automne la clientèle du département d'Oran.

Pendant l'exercice écoulé, la Société a continué l'organisation de ses services de ventes et l'installation d'agences régionales en vue d'assurer l'écoulement des produits de sa nouvelle usine.

Les actions souscrites par votre société lors de la constitution de la Société Tunisienne d'Engrais Chimiques sont maintenant entièrement libérées ; elles churent au bilan à l'article « Titres en portefeuille » pour une somme de Fr. 440.000 » montant de leur valeur au pair.

L'usine construite à Tunis par cette société a été mise en marche le 15 juin courant.

Vous voudrez bien remarquer que, bien que le capital de la société ait été porté de 2.250.000 francs à 4.500.000 francs, une partie seulement de cette somme a pu être mise en œuvre au cours de l'année ; l'autre partie, immobilisée dans les dépenses de construction de l'usine d'Oran et dans la souscription à la Société Tunisienne d'Engrais Chimiques, est restée momentanément improductive. Il en sera de même jusqu'à l'achèvement et la mise en marche des usines d'Oran et le Tunis, c'est-à-dire pendant une grande partie de l'année 1912.

.....

MOKTA-EL-HADID
(*Le Capitaliste*, 9 janvier 1913)

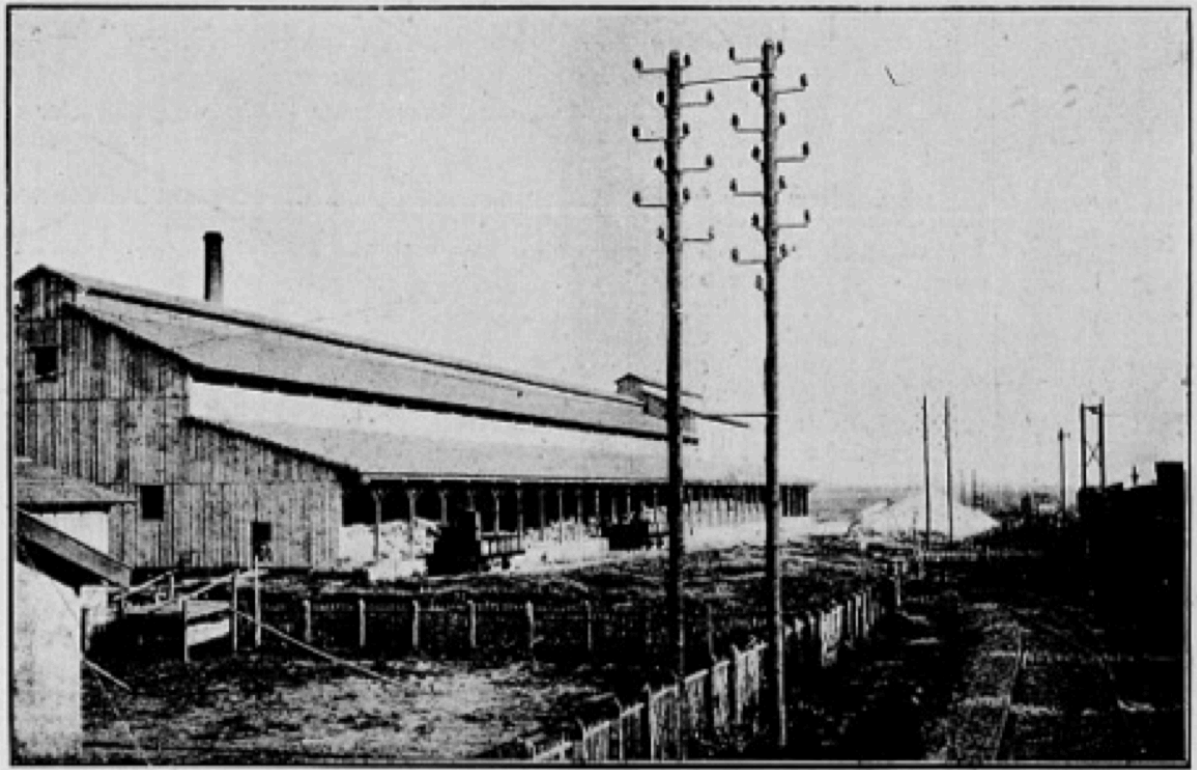
[...] À propos des participations diverses, le rapport signale que la Compagnie a touché, dans l'exercice, 27 fr. 85 par action de jouissance de la Société d'Ouasta-Mesloul* et 5 % sur ses actions de la Société algérienne de produits chimiques et d'engrais [...].

LA GRANDE INDUSTRIE CHIMIQUE À ORAN
par VIATOR
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 26 avril 1913)

Sur la ligne du P.-L.-M., à trois kilomètres au plus de l'ancienne gare de Karguentah, tous les voyageurs remarquent, en passant, un groupe d'énormes constructions dominées par une haute cheminée sur laquelle on lit les lettres S. A. P. C. E.

C'est l'usine que la Société algérienne de produits chimiques et d'engrais a fait construire l'année dernière. Admirablement placée aux portes d'Oran, située entre les deux lignes de chemins de fer qui desservent toute l'Oranie et qui, bientôt, desserviront le Maroc, sillonnée elle-même de nombreuses voies ferrées qui y amènent les wagons

dans toutes ses parties, cette usine couvre une superficie de plus de vingt-cinq mille mètres carrés et les terrains nécessaires à ses dépendances, aux habitations du personnel, aux maisons ouvrières, jardins, champs d'essais, s'étendent sur près de cinquante hectares.



L'embranchement du P.-L.-M. — Magasins de réception du phosphate.

On prévoit déjà que ce noyau d'agglomération urbaine, que la Société de produits chimiques et d'engrais a ainsi formé, se rattachera bientôt à Victor-Hugo et à Delmonte pour former avec eux un faubourg industriel des plus importants. Cette transformation, déjà source de profits pour la classe ouvrière, aura également pour conséquence la plus-value des propriétés avoisinantes dont les terrains, actuellement cultivés, ne tarderont pas à être utilisés pour l'industrie. Ce mouvement s'accroîtra surtout quand la Société des Tramways étendra son réseau de ce côté.

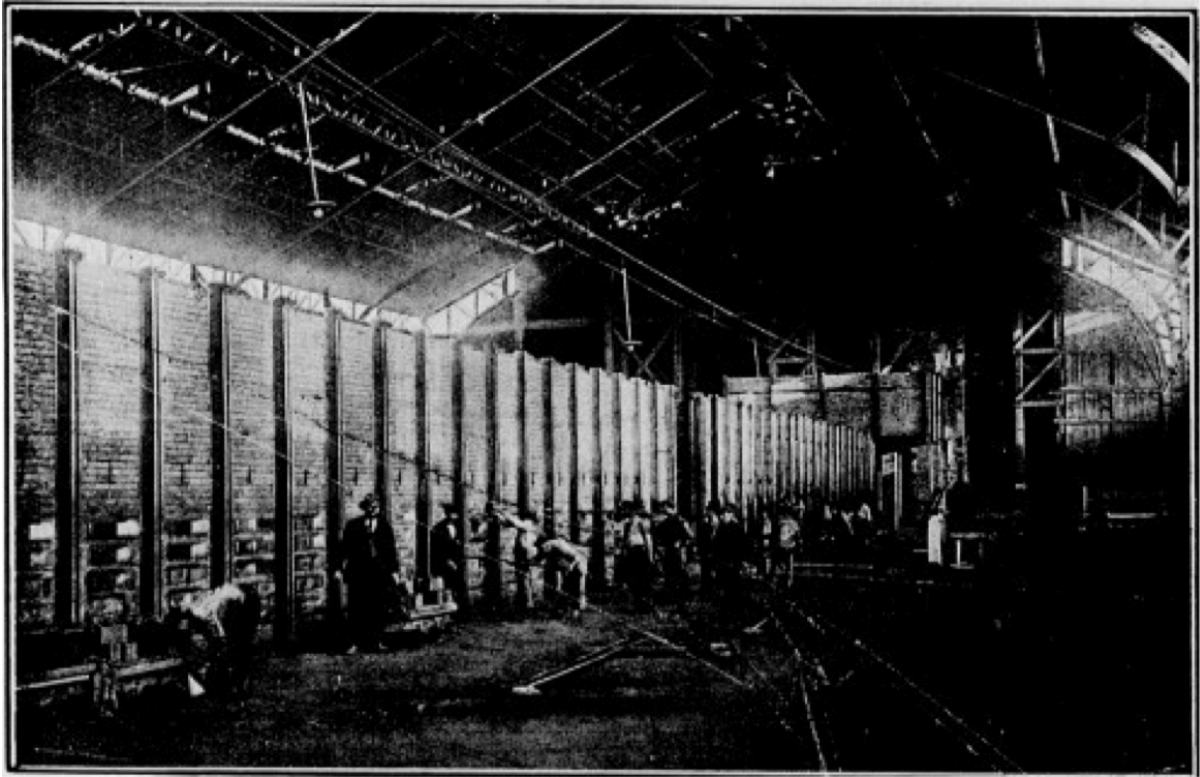
C'est par la route qui conduit à Sidi-Chami, après avoir dépassé Victor-Hugo, et en prenant sur la droite le chemin Pont-Albin, que l'on peut se rendre à l'usine de la S. A. P. C. F. De la route de Sidi-Chami, on n'aperçoit guère les constructions, en partie cachées par une dépression du sol et à quelques cents mètres du Petit-Lac. Mais lorsqu'on arrive à l'entrée de l'usine, on est surpris à la vue de constructions aussi vastes.

Pour ne pas dépasser le cadre de cette courte description, nous ne parlerons pas des dépendances : bureaux, laboratoires, maisons d'habitation édifiées dans un pur style mauresque ; nous nous bornerons à décrire l'usine dans ses grandes lignes.

Une large avenue la divise en deux parties distinctes : à gauche, les hauts bâtiments affectés à la fabrication de l'acide sulfurique : à droite, les ateliers, les vastes hangars au superphosphate, capables d'emmagasiner 250.000 quintaux de cet engrais, c'est-à-dire la charge de 2.500 wagons.

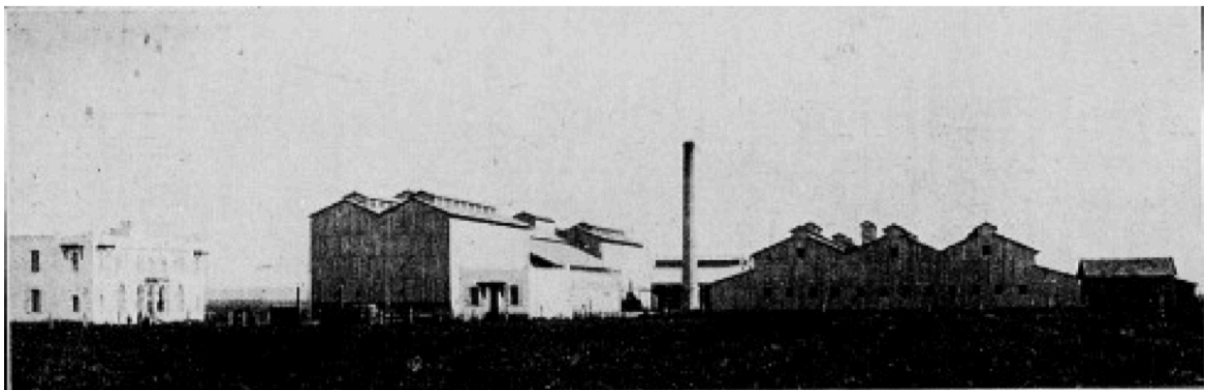
Le hall immense, tout en charpente métallique, où se fabrique l'acide sulfurique par le grillage des pyrites et dont on voit ci-dessous la photographie, a près de quatre-vingts mètres de longueur, quarante de largeur d'une seule portée et dix-huit mètres de haut.

D'énormes chambres de plomb, hautes comme des maisons de cinq étages, reçoivent tous les jours des milliers de kilogrammes d'acide sulfurique en vapeur qui vient s'y condenser pour être dirigé ensuite, par des canalisations, jusqu'aux ateliers de fabrication du superphosphate.



Fabrication de l'acide sulfurique. — Le hall de grillage des pyrites.

L'usine de la S. A. P. C. E. produit près de cinquante mille quintaux par mois de cet excellent engrais et, pour y arriver, ce sont tous les jours des trains entiers de phosphate venant de Tebessa, des pyrites d'Espagne, du charbon qui cuiront dans ses ateliers.



Vue générale de l'usine, côté Ouest.

Si l'on passe de nuit devant l'usine, on y voit briller les lumières : c'est qu'en effet, la fabrication de l'acide sulfurique est sans arrêt. Nuit et jour, deux machines de trois cents chevaux actionnent sans repos les dynamos électriques qui transmettent à leur tour l'énergie à travers toute l'usine.

C'est cette force invisible — qui remplace maintenant dans tous les établissements modernes les anciennes transmissions à courroies si dangereuses — qui fait mouvoir les pompes, les souffleries, les broyeurs, les tamiseurs, les monte-charges, les ensacheurs automatiques, puis les transporteurs qui amènent les sacs de superphosphate jusqu'aux wagons qu'on dirige ensuite à travers l'Oranie pour la fertilisation intense de toutes les surfaces cultivées.

La Société algérienne de produits chimiques et d'engrais possède d'autres usines également très importantes à Bône et à Maison-Carrée, usines qui suffisaient, il y a quelque temps encore, à alimenter la consommation algérienne, mais cette consommation prenait un développement tellement prodigieux en Oranie, où la culture est bien plus développée que dans les deux autres départements, qu'elle rendait nécessaire la création, à Oran, de cette importante industrie.

Est-il nécessaire d'ajouter que cette usine, la dernière créée par la Société algérienne de produits chimiques et d'engrais, possède un outillage des plus perfectionnés qui la met au premier rang parmi celles d'Europe les plus importantes comme les plus récentes. C'est grâce à cet outillage, à cette puissance de production, que la S. A. P. C. E. peut livrer à sa clientèle des engrais bien dosés, de la meilleure qualité et à des prix toujours bon marché.

C'est à juste titre que les Oranais peuvent être fiers de la création d'une telle usine : n'est-elle pas, en effet, le témoignage le plus frappant de l'énorme extension qu'a prise l'agriculture dans notre département et qui est telle que l'Oranie consomme maintenant plus de superphosphate à elle seule que les deux autres départements voisins réunis.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS

Assemblée générale ordinaire du 25 août 1916
(*Le Rentier*, 7 février 1917)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à l'article 35 des statuts, nous vous avons convoqués pour vous présenter les résultats de l'exercice 1915 et vous demander de vouloir bien en approuver les comptes.

Les usines de la Société, arrêtées brusquement dès le premier jour de la mobilisation par suite de l'appel sous les drapeaux de la presque totalité du personnel, ont été successivement réparées et remises en marche aux dates suivantes :

Usine de Bône, fin décembre 1914. Usine d'Oran, fin février 1915. Usine de Maison-Carrée, fin mai 1915.

Au premier appel adressé par le ministère de la Guerre à l'industrie chimique française en vue d'assurer la production de l'acide sulfurique concentré nécessaire pour la fabrication des explosifs de guerre, notre Société s'est empressée de construire dans chacune de ses usines des appareils spéciaux qui alimentent en acide sulfurique concentré d'importantes fabriques françaises d'explosifs.

Pendant tout l'exercice 1915, la production des usines a été maintenue au maximum possible d'intensité ; la Société a pu ainsi réaliser l'effort qui lui a été demandé pour la Défense Nationale et, en même temps, constituer les approvisionnements de superphosphate nécessaires à l'agriculture algérienne.

Ces résultats sont, en grande partie, dus à l'intelligente activité et au dévouement constant du personnel technique et administratif, auquel nous nous faisons un devoir d'exprimer ici nos remerciements.

Malgré la perturbation apportée dans le service commercial par l'absence de la plupart de ses agents et voyageurs, et malgré les cours élevés qu'elle a dû pratiquer par suite de la hausse excessive des matières premières et du fret, la Société a pu écouler la totalité de sa production dans des conditions satisfaisantes.

Ainsi que vous vous en rendrez compte par l'examen du Bilan, la situation financière s'est notablement améliorée au cours de l'exercice écoulé. Néanmoins, en raison de l'importance croissante de ses affaires et du chiffre relativement peu élevé de ses disponibilités, votre Société doit prévoir la nécessité de recourir pendant plusieurs années encore aux crédits que, jusqu'à présent, lui ont accordés ses banquiers et ses fournisseurs.

La Société Tunisienne d'Engrais Chimiques*, créée avec l'appui financier de votre Société et placée sous la même Direction que celle-ci, a remis son usine de Tunis en marche fin janvier 1915. Son bénéfice net, pendant l'exercice 1915, après amortissements et déduction de sa perte pendant l'exercice 1914, ressort à 7.119 fr. 56.

Le bénéfice net de la Société Algérienne, pendant l'exercice 1915, s'est élevé à fr. 883.293 74

dont il y a lieu de déduire :

Perte sur l'exercice 1914 : 82.274 70

Amortissements divers : 517.087 629.361 70

Reste disponible une somme de 253.952 04

que nous vous proposons de reporter sur le prochain exercice.

Si, comme nous l'espérons, vous voulez bien approuver l'emploi des bénéfices tel que nous vous le proposons, vous augmenterez l'importance des garanties qui permettront à la Société de trouver auprès de ses banquiers l'appui financier qui lui est encore nécessaire.

Nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'année 1915, MM. Beigbeder, Matheron, Mesnier, Outin, Taraud et Tellièrre ont traité avec votre Société des affaires commerciales courantes.

Nous vous prions de bien vouloir ratifier ces opérations et renouveler aux membres de votre conseil d'administration les autorisations exigées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867

Nous vous rappelons que vous avez à désigner deux commissaires des comptes pour l'année 1916 et à fixer leur allocation.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES

Messieurs,

L'examen du bilan et du compte de profits et pertes de votre Société auquel nous nous sommes livrés, conformément au mandat que vous avez bien voulu nous confier lors de votre dernière assemblée générale, nous a permis de nous rendre compte de la parfaite concordance des chiffres qui figurent à ces documents avec ceux qui résultent de la comptabilité qui nous a été soumise et du compte spécial d'exploitation.

Puisque vous avez pris connaissance des documents en question, nous ne croyons pas nécessaire de répéter les sommes qui figurent au Débit et au Crédit. Nous nous contenterons de vous faire remarquer que le bénéfice qui résulte des comptes en question est de fr. 883.293 74

dont il y a à déduire la perte sur l'exercice 1914, soit 82.274 70
801.019 04

ce qui réduit le bénéfice à 801.019 04
somme sur laquelle votre conseil vous propose de prélever 547.087 00
pour les amortissements et de reporter le solde, soit 253 932 04

Nous vous proposons donc d'approuver les comptes qui vous sont présentés et qui, comme nous vous l'avons dit au début, sont conformes à la comptabilité qui nous a été soumise.

Paris, le 1^{er} août 1916.

F. Gorchs-Chacou, Robert Galoppe.

Résolutions

Première Résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires des comptes, approuve dans toutes leurs parties et tels qu'ils sont présentés le bilan et le compte de profits et pertes.

En outre, elle décide de reporter à nouveau le solde créditeur de l'exercice 1915 s'élevant à la somme de 253.922 fr. 04.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale ratifie les affaires que MM. Bertrand, Beigbeder, Matheron, Mesnier, Outin, Taraud et Tellière ont traitées avec la société, soit pour leur compte, soit pour celui des sociétés dont ils sont administrateurs. L'assemblée générale renouvelle aux membres du conseil d'administration les autorisations exigées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Troisième Résolution

L'Assemblée générale nomme commissaires des comptes pour l'exercice 1916 MM. Félix Gorchs-Chacou et Robert Galoppe, avec faculté pour chacun d'eux d'accomplir seul son mandat en cas d'empêchement de son collègue et maintient pour chacun de ces commissaires la rémunération votée précédemment.

Une nouvelle industrie en Algérie.

L'industrie chimique

(*Le Sémaphore algérien*, 18 juillet 1913)

La consommation du superphosphate a pris, en Algérie, comme dans tous les pays du monde, un développement considérable ; de 9.000 quintaux environ en 1895, elle s'est élevée à 100.000 en 1905, à 400.000 en 1910 et à 550.000 en 1912. Parmi les engrais chimiques employés dans la colonie, le superphosphate est le plus répandu et son efficacité est telle que, le plus généralement, il constitue toute la fumure appliquée à la terre. La plus grande partie des superphosphates, consommés en Algérie, sont aujourd'hui fabriqués sur place avec des phosphates algériens et à l'aide de la main-d'œuvre algérienne, en sorte que les sommes déboursées pour leur achat par les agriculteurs demeurent dans le pays.

Depuis quelque temps, les fabriques de la Société algérienne de produits chimiques et d'engrais produisent annuellement 250.000 quintaux de superphosphate de plus que n'en consomment les colonies françaises de l'Afrique du Nord. Cette société, fondée en 1906, a installé d'abord une usine à Bône ; puis, en 1909, elle a doublé sa production en organisant une seconde usine à Maison-Carrée, et, au début de 1911, par suite des besoins croissants de son industrie, elle en a créé une troisième à Oran. Les fabriques de

superphosphate qui produisent principalement l'acide sulfurique, sont outillées pour le broyage du phosphate, pour son attaque par l'acide et pour la pulvérisation du superphosphate.

Dès que la Société algérienne a fabriqué sur place et à bas prix de l'acide sulfurique, des industries connexes ont pu se créer ou se compléter en Algérie ; de ce nombre sont la société Afrique et Congo à Fouka, pour la distillerie et la préparation de l'acide tartrique ; les usines à gaz d'Alger et d'Oran, pour la fabrication du sulfate d'ammoniaque ; la capsulerie d'Alger pour la préparation des explosifs ; les fonderies d'Alger, Blida et Oran pour l'utilisation des déchets d'équarrissage en vue de la préparation d'engrais organiques solubilisés ; la Société de produits chimiques d'Algérie⁴ pour la fabrication de l'acide chlorhydrique, de l'anhydride sulfureux, etc., etc.

Enfin, l'agriculture et, plus particulièrement, la viticulture emploient des quantités considérables d'acide sulfurique pour le badigeonnage des souches de vigne, l'entretien de la vaisselle vinaire, etc., etc.

Ajoutons que, malgré la production locale, l'Algérie a importé, en 1911, 363.376 quintaux de superphosphate de chaux, valant près de 2 millions de francs et, en 1912 (chiffres provisoires), 281.731 quintaux évalués 1.550.000 francs.

Comme engrais chimiques, la colonie a reçu, en outre, 182.067 quintaux valant 1.297.000 francs, en 1911, et 94.928 quintaux estimés 838.000 francs en 1912. L'examen de ces chiffres, pour les deux années envisagées, révèle que la production locale est intervenue en plus forte proportion en 1912.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES (*Le Temps*, 31 mai 1918)

L'assemblée générale extraordinaire du 8 mai 1916 de la Société algérienne de produits chimiques et d'engrais a décidé de porter le capital de cette société de 4.500.000 à 9.000.000 de francs au moyen de l'émission de 45.000 nouvelles actions de 100 francs.

Ces actions, émises au pair, seront libérées entièrement à la souscription, qui sera close le 15 juin 1918.

Cette opération a pour objet de procurer à la société les sommes nécessaires pour agrandir ses usines, créer de nouvelles fabrications et augmenter son fonds de roulement en proportion du développement de ses affaires.

Les porteurs d'actions anciennes ont un droit de préférence à la souscription des actions nouvelles dans la proportion d'une action nouvelle par action ancienne.

Les souscriptions sont reçues à la Compagnie algérienne, 50, rue d'Anjou, à Paris, et dans ses succursales d'Algérie, de Tunisie et du Maroc.

Pendant l'année 1916, le bénéfice net de la Société algérienne de produits chimiques s'est élevé à la somme de 1.576.274 fr. 14, sur laquelle 982.082 fr. 02 ont été affectés aux amortissements et provisions. Un dividende de 7 % absorbant seulement 315.000 francs a été distribué aux actions.

On dit que les résultats de l'année 1917, dont le bilan n'est pas encore publié, seront aussi satisfaisants que ceux de l'année précédente.

⁴ Société de produits chimiques d'Algérie à Maison-Carrée : constituée en janvier 1912, liquidée et reprise fin 1918 par l'Union syndicale des produits chimiques d'Algérie, émanation des coopératives agricoles. Définitivement liquidée en 1921-1922.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS
(La Cote de la Bourse et de la banque, 18 octobre 1918)

Au cours de l'exercice 1917, malgré les difficultés d'exploitation tenant à la situation générale, cette société a pu, grâce à une active et intelligente direction, fournir au ministère de l'Armement les quantités d'acide sulfurique concentré dont il avait besoin et suffire aux demandes de l'agriculture en superphosphates. En résumé, comme le montrent les comptes soumis le 30 juillet dernier aux actionnaires, l'exercice au 31 décembre 1917 a donné un chiffre de produits bruts de 7.285.486 fr., contre 6.842.573 fr., laissant un bénéfice net de 1.681.977 fr. sur lequel, après prélèvement de 1.050 705 fr. pour amortissements et provisions, est restée une somme distribuable de 625.271 fr. ; en voici la répartition comparée avec celle de l'exercice antérieur :

	1916	1917
Réserves	209.709	131 264
Tantièmes	67.897	73.891
Dividendes	315 000	315.000
Report	255.518	360.724
Soldes à répartir	848.124	880 789
Bénéfice de l'exercice	594.192	625.262
Report antérieur	253 932	255.517
Totaux égaux aux soldes	<u>848.124</u>	<u>880.789</u>

Cette répartition montre que le dividende a été maintenu à 7 fr. ; ce dividende est payable depuis le 15 courant. Le conseil n'a pas cru opportun d'augmenter la répartition aux actions, ce qu'il aurait pu faire, si, fidèle à sa politique de prudence habituelle, il n'avait préféré doter, avant bilan, les amortissements et provisions d'une somme de 1.056.706 fr. contre 982 082 fr. précédemment.

Le rapport fait connaître que l'usine de la Tunisienne d'Engrais Chimiques, dont la société possède 4.400 actions, a été partiellement détruite par un incendie en juillet 1917. Bien que le bénéfice de cette affaire se soit monté à 768.750 fr., le conseil, prévoyant une dépense de reconstruction supérieure aux indemnités d'assurances, a décidé de supprimer le dividende de la Tunisienne d'Engrais et d'attribuer 500.000 fr. à la réfection des parties sinistrées.

Les bilans que nous reproduisons ci dessous font apparaître une: très satisfaisante situation financière.

	1916	1917
ACTIF		
Immobilisation	3.314.800	3.335.112
Produits fabriqués	603 390	1 342 470
Mat. prem. et approv.	1.292 075	2.055.202
Caisses et banques	3 548.870	877 250
Effets à recevoir	36 556	53 212
Débiteurs	509 484	988.048

Titres en portefeuille	440 001	440 126
	<u>9.755 185</u>	<u>9 091.426</u>
PASSIF		
Capital	4.500.000	4 500 000
Réserves	1.106 554	223 854
Effets à payer	1.092.410	145 153
Créanciers	2.156.963	3.094.829
Coupons à payer	4.544	26.802
Provis. pour créances douteuses	140 000	210.000
Bénéfices de l'exercice	594 192	625.272
Report antérieur	253 932	255 517
	<u>9.955.185</u>	<u>9 091.427</u>

Ces chiffres appellent peu d'observations. Les immobilisations qui, à l'origine, se montaient à 5.494.000 fr. environ ont été ramenées à une somme qui montre un total d'amortissements de plus de 2 millions. Aux réserves figurent 470.000 fr. Les actifs liquide et réalisable représentent 5.750.000 fr. environ contre 3.076.000 fr. d'exigibilités, d'où un fonds de roulement voisin de 2.700.000 fr. Malgré la solidité de cette situation, la Compagnie a décidé d'augmenter son fonds social en prévision d'une ultérieure extension de ses affaires. Cette opération, autorisée par une assemblée spéciale du 8 mai dernier, a porté ce capital à 9 millions de fr.

Le conseil d'administration est maintenant composé comme suit : MM. Beigbeder, administrateur-délégué de Mokta-el-Hadid ; Bertrand ⁵, Demarest, Mesnier, Outin ⁶, Boirson, Taraud, Tellière.

Algérienne de Produits chimiques
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 décembre 1918)

Constituée en 1906 au capital modeste de 600.000 fr., la Société algérienne de produits chimiques et d'engrais a pris un développement assez rapide. Après avoir borné son activité à l'exploitation d'une fabrique d'acide sulfurique à Maison-Carrée, près d'Alger, la société a acquis, au cours de ces dernières années, un certain nombre de fabriques d'acide sulfurique, de superphosphates et d'engrais qui ont nécessité diverses augmentations de capital jusqu'à 9 millions, chiffre actuel.

Les résultats obtenus ont été fort satisfaisants, ainsi qu'il ressort du relevé suivant qui met en évidence les bénéfices des trois derniers exercices, période au cours de laquelle l'entreprise a commencé à prendre une réelle extension.

Ex.	Bénéf. bruts	Bénéf. nets	Dividendes
-----	--------------	-------------	------------

⁵ Léon Bertrand (1858-1951) : ingénieur des ponts et chaussées, il pantoufle en 1892 à la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz, puis à la SCAC dont son beau-frère, Robert Galoppe, était l'un des animateurs. Il la représente notamment comme administrateur délégué (1908), puis vice-président des Phosphates de l'Océanie. Voir [encadré](#). Précédemment administrateur de la Société tunisienne d'engrais chimiques.

⁶ René Outin (1857-1921) : ancien directeur de l'agence de Tlemcen de la Banque de l'Algérie, puis administrateur délégué à Alger du Crédit algérien (avril 1906). Voir [encadré](#).

	En millions de francs		En fr.
1915	4 982	883	—
1916	6.813	1.576	7
1917	7.245	1.682	7

Les immobilisations qui se chiffraient au prix d'acquisition par 5 1/2 millions en chiffres ronds ont été amorties de plus de deux millions. Le conseil a préféré, pour le dernier exercice, augmenter les sommes attribuées aux fonds de prévoyance — qui ont reçu 1.056.000 francs — plutôt que d'accroître le dividende qui n'a absorbé que 315.000 fr. sur un solde à répartir de 880.000 fr.

Par son objet, la société constitue une entreprise susceptible de profiter des circonstances de l'après-guerre ; jusqu'ici, elle s'est trouvée dans des conditions d'exploitation peu favorables, en raison et de la hausse des matières premières et de la rareté et de la cherté des moyens de transports indispensables à l'exportation de ses produits. C'est pourquoi on peut considérer les résultats obtenus jusqu'ici comme susceptibles d'amélioration, parallèlement, d'ailleurs, à l'extension des affaires.

Aussi, au cours actuel de 145 fr., l'action de l'Algérienne de Produits Chimiques mérite-t-elle de retenir l'attention et semble-t-elle présenter une marge de plus-value. Ajoutons que le conseil d'administration de la société est composé de personnalités industrielles qui ont fait leurs preuves ; il comprend notamment : l'administrateur délégué de Mokta-el-Hadid, un administrateur de la Compagnie Algérienne, un du Crédit Algérien, un de la Société des Pyrites de Huelva, un de la Société Commerciale d'Affrètement, etc. C'est une garantie et une indication à ne pas négliger.

Algérienne de Produits chimiques
(*Le Sémaphore algérien*, 3 juillet 1919)

Une assemblée extraordinaire du 27 juin a décidé l'absorption de la Tunisienne de Produits chimiques, dont les actionnaires ont également approuvé la fusion. Le dividende de 1918, fixé à 7 fr., sera payable le 15 octobre.

Société algérienne de produits chimiques et d'engrais
(*Le Sémaphore algérien*, 3 octobre 1919)

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 22 septembre.

Après avoir entendu lecture du rapport de M. Barbut, commissaire, sur les apports à titre de fusion faits par la Société tunisienne d'engrais chimiques, l'assemblée a donné son approbation à l'opération de fusion et à l'augmentation du capital social à dix millions de francs qui en est la conséquence.

Annuaire Desfossés, 1920, p. 942 :
Société algérienne de produits chimiques et d'engrais
Conseil : D. Beigbeder, L. Bertrand, M. Demarest, J. Mesnier, R. Outin, L. Poirson, A. Taraud, A. Tillière.

Société algérienne de produits chimiques et d'engrais
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 juin 1920)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 1^{er} juin 1920, sous la présidence de M. Taraud.

Malgré les difficultés qui entravent actuellement tous les travaux de construction, la société a commencé et poursuivi, au cours de l'an dernier, l'exécution de son programme d'agrandissement de ses usines et de perfectionnement de son matériel.

Par suite de l'insuffisance des quantités de phosphate attribuées à l'Algérie par le ministère de l'Agriculture, les usines de la société n'ont pu fabriquer qu'une quantité de superphosphate très inférieure à leur capacité de production ; elles se sont trouvées ainsi dans la nécessité de refuser d'importantes commandes de sa clientèle.

Les bénéfices de l'exercice se sont élevés à 2.310.055 francs.

Après prélèvement d'une somme de 1 million 009.762 francs pour amortissements et provision pour contributions extraordinaires, il reste une somme disponible de 1.300.293 francs.

À l'unanimité, l'assemblée a décidé de fixer le dividende à 10 francs par action, payable, sous déduction des impôts, à partir du 15 octobre 1920.

MM. Beigbeder, Jurien de la Gravière et Philippar ont été réélus administrateurs.

*
* * *

L'assemblée extraordinaire qui devait suivre a dû être remise au 20 juillet prochain, le quorum n'ayant pas été atteint.

L'ALGÉRIE INDUSTRIELLE
Industries chimiques
par E. R.
(*Le Sémaphore algérien*, 23 juillet 1920)

[...] Fabrique de superphosphates : 3 usines ou ateliers, 290 personnes, 80.000 tonnes par an.

Fabrique de sulfate de cuivre : 1 usine ou atelier, 21 personnes, 90 à 100 quintaux.
[...]

La guerre a donné une grande extension aux trois usines de fabrication de superphosphates, d'acide sulfurique qui ont donné 15.000 quintaux d'acide sulfurique concentré à la Défense nationale. Non seulement elles donnent à la Colonie tout le superphosphate dont elle a besoin puisqu'elles en produisent 86.000 tonnes pour des besoins qui n'excèdent pas 56.000 tonnes, mais eu outre elles pourront désormais alimenter en acide sulfurique les diverses entreprises algériennes à des prix avantageux, et faciliter l'ensemble du mouvement industriel, car presque toutes les industries de transformation par les produits chimiques sont tributaires de ces trois acides qu'il y a intérêt à obtenir à bas prix : acide sulfurique, acide chlorhydrique, acide nitrique. [...]

[Espoir de redressement]
(*Le Journal des finances*, 2 avril 1921)

L'action ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES a été durement touchée par la baisse. De 369 au plus haut en 1920, elle est revenue à 163 au début de février et cote actuellement 179. Ce recul paraît excessif, car d'après les renseignements qui nous parviennent, la société n'a pas souffert de la crise économique en 1920. Aussi, les résultats bénéficiaires seraient, paraît-il, supérieurs aux précédents qui avaient atteint 1.300.000 fr. net.

Il est possible que le conseil propose à l'assemblée du 18 avril un dividende plus élevé que celui de 1919 qui avait été de 10 fr.

L'assemblée aura à autoriser l'émission d'une tranche de l'augmentation du capital de 10 à 20 millions, approuvée par l'assemblée du 20 juillet 1920, en vue de lever l'option que la société possède sur une mine tunisienne de phosphate où les recherches ont été couronnées de succès.

La S. A. P. C. E. quitte la Tunisie
(*Le Sémaphore algérien*, 30 septembre 1921)

La Société algérienne de produits chimiques et d'engrais vient d'adresser du siège social à Paris, une lettre de congédiement à tous ses employés de Djebel-Djeloud.

D'après notre confrère la *Tunisie française*, cette mesure serait prise par suite du peu de rendement fourni par la succursale.

Les Cigarettes Bastos
(*Le Sémaphore algérien*, 26 octobre 1921)

« Les actions ... se capitalisent donc à 6 % brut environ ; c'est un taux qui paraît satisfaisant, étant donné la solidité de l'affaire et ses perspectives d'avenir. »

On ne [peut] pas en dire autant de la Société algérienne de produits chimiques et d'engrais, dont les actions menacent de tomber si bas qu'il n'y aura guère que les cul-de-jattes qui pourront les ramasser.

Algérienne de Produits Chimiques
(*La Journée industrielle*, 31 décembre 1921)
(*Le Sémaphore algérien*, 11 janvier 1922)

M. Tellière, administrateur délégué de cette société, a conclu le 26 novembre 1921, un engagement avec le gouvernement chérifien, pour **construire, à Casablanca, dans un délai de deux ans, une usine** pouvant produire un minimum annuel de 24.000 tonnes de superphosphates.

.....

Société algérienne de produits chimiques et d'engrais
(*Le Sémaphore algérien*, 31 mai 1922)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 28, rue de Châteaudun, aura lieu le 30 mai. Elle examinera les comptes de l'exercice 1921, qui se soldent par une perte de 297.148 fr. 37.

L'Algérie industrielle
Société algérienne de produits chimiques et d'engrais
(*Le Sémaphore*, 17 juin 1922)

Réunis en assemblée ordinaire, au siège social, à Paris, 28, rue de Châteaudun, sous la présidence de M. [Albert] Teraud, président du conseil d'administration, les actionnaires ont approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1921, présentant un solde déficitaire de 297.148 fr. 37, dont l'amortissement a été fait par un prélèvement sur le report de l'exercice précédent, qui était de 584.549 fr. 90. Il reste ainsi un reliquat de 287.401 fr. 61.

L'assemblée a décidé, sur la proposition du conseil, de reporter cette dernière somme sur l'exercice 1922.

Il ressort du rapport présenté par le conseil que l'industrie des superphosphates a subi, l'an dernier, une crise aiguë, qui a été d'autant plus sensible pour la société que, tandis qu'en France la moisson était belle, l'Algérie avait une récolte assez médiocre pour les céréales et nettement mauvaise pour les vins, d'où une sensible diminution de la capacité d'achat des [clients].

Le programme d'agrandissement de certaines des usines de la société et de perfectionnement du matériel, établi après la guerre, a été achevé au cours du dernier exercice. La reconstruction de l'usine de Tunis a également été terminée, ce qui explique l'accroissement du poste « immobilisations ».

L'assemblée a réélu à l'unanimité, comme administrateurs : MM. [Robert] Galoppe, [Albert] Teraud et [Ange] Tellièrre.

L'Algérie industrielle
Société algérienne de produits chimiques
(*Le Sémaphore algérien*, 5 juillet 1922)

Du « Journal des banquiers » :

« Ce qui chiffonne les nègres, c'est d'être noirs ; aussi, tous les « coulored men de l'Illinois et des autres États de l'Union font-ils queue à la porte d'un médecin brésilien qui a trouvé le moyen de les blanchir. Son procédé consiste à injecter un produit chimique décolorant les pigments noirs. C'est la fortune, et nous conseillons vivement, dans l'intérêt de notre clientèle, à l'« Algérienne des produits chimiques », dont le bilan est débiteur de 400.000 francs, de bondir sur la licence française pour blanchir les électeurs de M. Diagne et de M. Candace, et, par la suite, quelques consciences sur lesquelles la justice a jeté le noir du discrédit. »

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS
S.A. frse au capital de 1 MF.
Siège social : Paris, 28, r. de Châteaudun
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 356)

Conseil d'administration

composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.

TARAUD (Albert), 72, av. Victor-Hugo, Paris ; pdt ;

TELLIÈRE (Ange), 28, r. de Châteaudun, Paris ; v.-pdt et adm. délégué ;

BEIGBEDER (David), 15, r. Lammenais, Paris ;

BERTRAND (Léon), 42, r. du Général-Foy, Paris ;

GALOPPE (Robert), 14, rue Théodule-Ribot, Paris ;

JURIEN DE LA GRAVIÈRE (Pierre)[Cie algérienne], 51, bd Raspail, Paris ;

PHILIPPAR (Edmond), 43, r. de Courcelles, Paris.

Commissaires aux comptes

BONNELL (Georges)[Cie algérienne], 48, bd. Émile-Augier, Paris ;

MARCERON (Marcel)[SCAC], 8, villa d'Orléans, Neuilly-sur-Seine.

Directeur général

DUPONT (Edmond), Paris.

NÉCROLOGIE

Albert Taraud

(*Le Journal des débats*, 13 août 1922)

On annonce, de Moulins, la mort de M. Albert Taraud, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur de diverses sociétés minières et industrielles.

L'Algérie industrielle

La baisse du franc sauve la Société algérienne de produits chimiques

(*Le Sémaphore algérien*, 15 mars 1923)

S'il est une entreprise industrielle qui a donné des trances à ses actionnaires, c'est bien la S.A.P.C.E. (Société algérienne de produits chimiques et d'engrais).

Fondée en 1906, elle ne distribua pas souvent de dividendes, si ce n'est pendant la guerre. Or, voilà que les résultats de l'exploitation de l'an dernier vont permettre de donner, cette année, un petit intérêt aux porteurs d'actions qui avaient perdu l'habitude d'encaisser.

Les pronostics les plus modérés font espérer qu'en raison des prix de la livre anglaise, les usines du Gué-de-Constantine, d'Oran, de Bône et de Tunis vont connaître une période d'activité intense.

Tant mieux, mon Dieu !

Profilant de cette passe favorable, la S.A.P.C.E. procédera, du 17 mars au 8 avril, à l'émission d'une nouvelle tranche de 4.000.000 de francs d'actions motivée par le développement des affaires sociales et l'extension de ses usines.

Les actions nouvelles seront émises à 118 fr. 50 avec jouissance du 1^{er} janvier 1924 ; elles sont réservées exclusivement aux anciens actionnaires à raison de deux actions nouvelles pour sept anciennes.

Souhaitons que les anciens actionnaires sachent reconnaître la bienveillance du conseil d'administration de la S.A.P.C.E. et qu'ils souscrivent d'enthousiasme les 4 millions demandés.

SOCIÉTÉ DES SUPERPHOSPHATES ET PRODUCTIONS CHIMIQUES DU MAROC

(*Les Annales coloniales*, 17 mai 1923)

La dernière assemblée constitutive a été tenue le 7 mai. Elle a définitivement approuvé les statuts. Le capital est fixé à 8 millions. Les premiers administrateurs sont : la Société algérienne de produits chimiques et d'engrais...

Société algérienne de produits chimiques et d'engrais

(*La Journée industrielle*, 31 mai 1923)

L'assemblée ordinaire de cette société a lieu hier. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1922, que nous avons publiés le 16 mai courant. Rappelons que cet exercice s'est soldé par un bénéfice de 612.186 fr. 81. contre une perte de 297.148 fr. l'an dernier ; il s'y ajoute un report de 287.401 fr., soit un total disponible de 899.588 fr. Après déduction de 500.000 francs d'amortissements sur usines et machines, il reste un solde créditeur de 399.583 fr. qui a été reporté à nouveau.

M. Gaston Bouffé, administrateur sortant, a été réélu.

[Raccordement]

(*Les Annales coloniales*, 21 août 1923)

La Société algérienne de produits chimiques et d'engrais vient d'obtenir l'autorisation de raccorder son usine de superphosphates d'El-Afrane à la voie normale ; les travaux vont être poussés très activement de façon à ce que ce nouvel embranchement puisse être utilisé au cours de la présente campagne de superphosphates.

QUI ÊTES-VOUS ? 1924, 821 P.

BEIGBEDER (*David*) [1848-1935], ingénieur.

15, rue Lamennais, T. : Élysées 52-64 ; et château d'Autivielle, par Sauveterre-de-Béarn (Basses-Pyrénées).

Président du conseil d'administration de la compagnie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa (Tunisie) ; président du conseil d'administration de la Société commerciale d'Affrètements et de Commission [SCAC] ; administrateur de la Société du Djebel-Djerissa [Tunisie] ; administrateur de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid, etc.

[En outre : Société d'études du Haut-Guir, Mines de fer de Kroumirie et des Nefzas, Société alsacienne d'études minières, Société algérienne des Pétroles de Tliouanet, [Société algérienne de produits chimiques et d'engrais](#) (*Les Documents politiques*, juin 1930)]

Chevalier de la Légion d'honneur.

Marié à M^{lle} Coste.

THIERRY (*Adrien-Joseph*), premier secrétaire de l'ambassade de France à Londres.

Ambassade de France, Albert date Home, Londres S. W.

Chevalier de la Légion d'honneur. Nombreux ordres étrangers.

Né le 4 janvier 1881, à Marseille [† 1961].

Petit-fils de Joseph Thierry, dernier maire français de Haguenau (Alsace), expulsé d'Alsace en 1871 par les Allemands en raison des grands services qu'il avait rendus aux blessés français. Fils de Joseph Thierry, ancien ministre des Finances, ancien ambassadeur à Madrid, mort, à son poste, le 22 septembre 1918, à Saint-Sébastien.

Marié à M^{lle} Nadine de Rothschild, fille du baron et de la baronne Henri de Rothschild. Un fils : Jacques ; une fille : Claude.

Éduc. : Lycée Condorcet.

Licencié en droit ; diplômé de l'École des Sciences politiques.

Reçu au concours d'admission à la carrière diplomatique (1910) ; attaché au cabinet du ministre des Affaires étrangères ; secrétaire d'ambassade de 3^e classe à Londres (1911-1914) ; 2^e secrétaire à Madrid, Christiania, Londres ; promu sur place 1^{er} secrétaire. Sports : golf ; équitation.

Clubs : Union artistique ; et à Londres Turf Club et Saint-James Club.

[Frère aîné de Jean THIERRY (ci-dessous).]

TRÉLAT (Jean-Marcel-Victor), maître des requêtes honoraire au conseil d'État.

98, boulevard Malesherbes, T. : Wagram 57-77.

Commandeur de la Légion d'honneur.

Né le 18 septembre 1859, à Paris [† fév. 1933].

Marié à M^{lle} Boire. [Deux enfants : Robert, tué le 11 octobre 1914 près de Béthune ; et Yvonne, mariée à Jean Brugère, secrétaire du Bône-Guelma, puis administrateur des Chemins de fer tunisiens, des Tramways de Tunis, de l'Énergie électrique de Bizerte, des Phosphates du Djebel-M'dilla, de l'Algérienne de produits chimiques et d'engrais, du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie...].

Éduc. : Lycée Louis-le-Grand.

Licencié en droit.

Vice-président de l'Œuvre des Tuberculeux adultes ; membre d'autres sociétés d'assistance.

Œuvres : Auteur de divers ouvrages de droit financier et administratif, notamment d'un Traité de l'impôt direct.

[Petit-fils du Dr Ulysse Trélat (1795-1879), éphémère ministre des travaux publics sous la II^e République. Fils du Dr Ulysse Trélat (1828-1890), chirurgien à la Salpêtrière, et de Marie Molinos (sœur de Léon Molinos, président de Marine-Homécourt, Gafsa, etc.). Neveu d'Émile Trélat, directeur de l'École spéciale d'architecture de Paris, député de la Seine. Cousin de Gaston Trélat, successeur de son père Gaston à la tête de l'École spéciale d'architecture. Il préside à partir des années 1900 le Bône-Guelma, puis la Cie fermière des chemins de fer tunisiens. Il est aussi administrateur de Mokta-el-Hadid (à partir de 1909), des Mines de Djebel-Djerissa, de la Compagnie marocaine, du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie et (1925) des Phosphates du Djebel-M'dilla. Il siège en outre dans des sociétés métropolitaines : Chemins de fer de l'Est, Chemins de fer économiques, Freins Westinghouse et Chantiers de Saint-Nazaire.]

Algérienne de Produits chimiques
(Le Journal des finances, 22 février 1924)

Les résultats de l'exercice 1923 permettraient la reprise des dividendes suspendus depuis l'exercice 1921.

BRUITS ET INDICATIONS
Algérienne de Produits chimiques
(*Le Journal des finances*, 4 avril 1924)

Les comptes de 1923 se soldent par un bénéfice de 1.686.927 francs, contre 612.187 fr. en 1922. Avec le report antérieur, le solde distribuable atteint 2.080.906 francs. Un dividende de 8 francs sera proposé à la prochaine assemblée.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 mai 1924)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 28 mai, sous la présidence de M. Beigbeder. Elle a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1923 présentant un bénéfice net de 3 millions 504.875 fr., non compris le report antérieur de 393.979 fr. Après un prélèvement de 1.678 968 fr. pour amortissements industriels et de 138.980 fr. pour amortissement des frais de l'augmentation du capital, il reste un solde disponible dont l'assemblée a décidé la répartition suivante : réserve légale : 84.356 fr. ; premier dividende de 5 % à l'ancien capital : 500.000 fr. ; provision pour charges fiscales : 200.000 fr. ; tantièmes statutaires : 180 516 fr. ; dividende supplémentaire de 3 % au capital ancien ; 300.000 fr. ; report à nouveau : 816.043 fr.

Le dividende brut de 8 % pour les actions anciennes sera mis en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 15 octobre prochain.

M. Léon Bertrand, administrateur sortant, a été réélu.

Le rapport du conseil indique que l'exercice écoulé a marqué pour la Société un rétablissement de sa situation industrielle permettant la reprise des dividendes. Encouragés par le rendement satisfaisant des cultures de céréales et des vignobles, dit le rapport, les colons algériens et tunisiens sont revenus à un emploi des engrais aussi large qu'avant la guerre. Le développement donné aux services de vente et de propagande a permis, d'autre part, d'atteindre les indigènes qui commencent, eux aussi, à employer des engrais. Au total, les ventes de 1923 ont marqué une forte progression par rapport à celles de l'exercice précédent, non seulement pour le superphosphate, mais aussi pour les engrais composés et les produits chimiques divers.

Les usines de la Société, grâce aux extensions qui y avaient été apportées aussitôt après la guerre, ont pu satisfaire à cet accroissement des demandes ; elles ont travaillé à plein pendant toute l'année, d'où une amélioration très sensible des prix de revient.

Enfin, les prix de vente, malgré qu'ils n'aient pas augmenté dans la proportion que justifiait la hausse des matières premières et des emballages, se sont maintenus à un niveau raisonnable.

Annuaire industriel, 1925 :

PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS (Soc. algérienne de), 28, r. de Châteaudun, Paris, 9^e. T. Trud. 6-41. Ad t Supargel-Paris. Adm.-délégué : A[inge] Tellière. Direct. général : Ed[mond] Dupont.

Usines : Maison-Carrée, Bône, La Sénia, près Oran et Tunis.

Acide sulfurique. Superphosphates. Acide nitrique. Engrais, composés. (4-1395).

(*Annuaire industriel*, 1925)

Didier (Louis), chev. Lég. honn., 74 bis, av. de Saint-Mandé, Paris, 12^e. E.C.P. Directeur adjoint de la Société alsacienne de produits chimiques (Industries chimiques, acide sulfurique, nitrique, chlorhydrique, oléum, superphosphates, engrais divers, matières colorantes, produits organiques synthétiques.)

Antérieurement : ingénieur et directeur à l'usine de produits chimiques de Vaugouin, à La Rochelle-Pallice, Charente-Inférieure. [Directeur de l'usine de produits chimiques de La Sénia à Oran, Algérie.](#)

Frilley (Régis-Emmanuel), chev. Lég. honn., commandeur de l'Ordre de Nicolas 1^{er} du Monténégro, commandeur de Nicham Iftikar, Médaille coloniale, 21, r. Richelieu, Alger, Algérie. E.P. Docteur ès sciences. Ingénieur-expert près les tribunaux.

Antérieurement : ancien ingénieur en chef de la Société électro-métallurgique française. [Ancien administrateur délégué de la Société de produits chimiques d'Algérie.](#)

Société algérienne de Produits chimiques
(*Le Journal des finances*, 26 février 1926)

L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue le 17 février, a décidé de porter le capital social à 30 millions de francs.

Placements et émissions⁷
SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS
(*Le Journal des finances*, 12 mars 1926)

Cette société va procéder du 8 au 31 mars, à l'émission de 60.000 actions nouvelles de 100 francs, portant son capital à 24 millions de francs (*Bulletin des annonces légales* du 22 février 1926).

Les actions, créées jouissance du 1^{er} janvier 1926, sont émises à 115 francs ; elles sont réservées aux anciens actionnaires à raison de une action nouvelle pour trois anciennes ; les anciens actionnaires peuvent en outre souscrire à titré réductible les actions qui resteraient disponibles.

Cette augmentation de capital est destinée à l'accroissement des moyens de production. Les quatre usines de la société, échelonnées le long de la côte de l'Afrique du Nord, produisent tous les engrais et gros produits chimiques nécessaires à l'agriculture algérienne et tunisienne ; la demande s'en accroît sans cesse ; de 1919 à 1925, le tonnage des ventes a plus que doublé et les possibilités d'avenir sont encore considérables. La société, qui vient de transférer son siège à Alger, resserrant ainsi les liens qui l'unissent à la colonie, entend maintenir la capacité de production de ses usines en état de satisfaire à toutes les demandes des colons. Les souscriptions sont reçues : au siège ; dans toutes les agences du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, et de la Compagnie Algérienne.

⁷ Les notes publiées sous les rubriques suivantes nous sont communiquées par les émetteurs et les intéressés, et ne sauraient engager la responsabilité du journal.

L'INDUSTRIE CHIMIQUE EN ALGÉRIE
(*Le Journal des débats*, 26 mars 1926)

La Société algérienne de produits chimiques et d'engrais fut constituée en 1906. Elle débutait modestement en rachetant une toute petite usine dans la banlieue d'Alger et en assumant l'exploitation d'une usine analogue à Bône, pour la fabrication de l'acide sulfurique et du superphosphate. La culture algérienne n'était guère entrée alors dans la voie de l'exploitation intensive, la facilité de la main-d'œuvre et les grands espaces disponibles permettant aux colons de se contenter de faibles rendements.

La Société algérienne, convaincue du grand avenir agricole de notre domaine nord-africain, s'était donné comme programme d'assurer aux meilleures conditions possibles l'approvisionnement des colons, non seulement en superphosphates et en engrais, mais aussi pour tous les produits chimiques qui leur seraient nécessaires. La petite usine d'Alger fut rapidement remplacée par une organisation plus importante, l'usine de Bône fut perfectionnée et de nouveaux établissements furent construits à Oran et à Tunis.

Au début de la guerre, la Société disposait de cinq grands appareils à acide sulfurique et livrait, en 1913, 40.000 tonnes de superphosphates. La guerre interrompit cet essor, mais, dès la paix revenue, la Société reprit son programme initial, d'autant plus intéressant que chacun, maintenant, était convaincu que la mise en valeur de notre domaine colonial était une des conditions essentielles de notre relèvement économique. Le nombre des usines n'a pas été augmenté, mais leur puissance de production en acide sulfurique a été fortement accrue, en même temps qu'étaient organisées des fabrications nouvelles. Leur production essentielle reste toujours celle du superphosphate, cet engrais contenant sous une forme assimilable l'acide phosphorique indispensable aux plantes, obtenu en traitant le phosphate, qui se trouve en abondance en Algérie, en Tunisie et au Maroc. Peu de colons n'emploient pas cet engrais à l'heure actuelle pour le développement de leur culture, son accroissement de rendement dépassant même parfois 100 %.

À côté des céréales, des cultures de vignes, de primeurs, de tabac, d'arbres fruitiers, de dattiers ou de coton, demandent des engrais appropriés, contenant non seulement de l'acide phosphorique, mais aussi de l'azote, et de la potasse. La Société algérienne fabrique ces produits, étudiant constamment les meilleures formules et les essayant dans des champs d'expérience ou chez les colons les plus éclairés.

Depuis quelques années, on a reconnu l'intérêt qu'il y a à détruire les plantes parasites dans le blé en herbe au moyen de pulvérisations d'acide sulfurique, et les vignes de plant américain demandent aussi du sulfate de fer, nouveau développement des activités de la compagnie qui travaille en collaboration constante avec l'agriculture pour le développement de la prospérité en Algérie et en Tunisie.

La Société algérienne est d'ailleurs une des premières à bénéficier de cet accroissement de bien-être matériel, puisque le tonnage total sorti de ses usines en 1925 a dépassé 120.000 tonnes. Étendant encore davantage le champ de son action, elle vient de prendre le contrôle de la Société des produits tartriques algériens, dont l'usine est située à Boufarik. Les lies et les tartres déposés par le vin en cours de travail contiennent du bitartrate de potasse et de l'acide tartrique, employé soit pour la pâtisserie et la boulangerie, soit pour la vinification, et l'Algérie en consomme des quantités importantes. Traiter les lies sur place, par les procédés les plus perfectionnés, c'est encore travailler pour le développement de notre colonie. Il était conforme à son programme que la Société algérienne s'y consacra.

Société algérienne de produits chimiques et d'engrais
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 avril 1926)

Le siège de cette affaire a été transféré à Alger, 17, rue de la Liberté.

ALGÉRIE

Les usines de superphosphates en Algérie.
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mai 1926)

Bien qu'elle se soit notablement accrue depuis 1919, la fabrication algérienne des superphosphates ne suffit encore ni à la consommation locale ni aux demandes de l'étranger. L'Algérie possède trois usines : l'une à Maison-Carrée (près d'Alger), produit annuellement 13.000 tonnes, une autre à Bône, 25.000, et l'autre, à La Sénia [Oran], 30.000 tonnes.

Algérienne de Produits chimiques
(*Le Journal des finances*, 4 juin 1926)

L'Algérienne de Produits chimiques est à 137 francs. L'assemblée du 31 mai a approuvé les comptes de l'exercice écoulé se soldant par un bénéfice net de 3.499.717 francs et voté le dividende annoncé de 11 fr., la Société prenant à sa charge les impôts de la loi du 4 décembre 1925 ; paiement du coupon le 15 octobre prochain. 1.234.000 fr. a été porté aux réserves.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS

S.A. frse au capital de 24 MF.

Siège social : ALGER, 17, r. de la Liberté

Siège administratif : Paris, 28, r. de Châteaudun

Registre du commerce : ALGER, n° 17.832

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 343)

Conseil d'administration

composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.

BEIGBEDER (David), 6, r. Yvon-Villardeau, Paris ; pdt ;

TELLIÈRE (Ange), 6, r. Logelbach, Paris ; v.-pdt ;

BERTRAND (Léon), 42, r. du Général-Foy, Paris ;

GALOPPE (Robert), 153, bd Haussmann, Paris ;

JURIEN DE LA GRAVIÈRE (Pierre)[Cie algérienne], 103, av. Henri-Martin, Paris ;

PHILIPPAR (Edmond), 43, r. de Courcelles, Paris ; v.-pdt ;

BOUFFÉ (Gaston), 45, bd Beauséjour, Paris ;

TRÉLAT (Marcel)⁸, 98, bd Malesherbes, Paris ;

Commissaires aux comptes

BONNELL (Georges)[Cie algérienne], 48, bd. Émile-Augier, Paris ;

⁸ Marcel Trélat (1859-1933) : président du Bône-Guelma, puis de la Cie fermière des chemins de fer tunisiens, etc. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

MARCERON (Marcel)[SCAC], 103, av. de Neuilly, Neuilly-sur-Seine.

Directeur général
DUPONT (Edmond), 5, av. de Messine, Paris.

RÉSULTATS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

Ex.	Bénéf. d'expl. après amort.	Divid total	Divid. par act.	Rés.+report à nouv.
1916	1.049.192	315.000	7 00	666.295
1917	695.272	315.000	7 00	306.470
1918	1.123.171	630.000	7 00	422.969
1919	1.600.293	1.000.000	10 00	453.236
1920	2.045.781	1.300.000	13 00	457.082
1921	- 297.148	—	—	- 297.148
1922	112.186	—	—	112.186
1923	1.686.928	800.000	8 00	706.411
1924	2.768.928	1.640.000	10 00	902.305
1925	3.499.117	1.980.000	11 00	1.234.285

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925

ACTIF	
Usines et terrains (amortissements déduits)	11.512.315 42
Voitures et automobiles	54.164 00
Mobilier	1 00
Apports, frais de constitution, d'augm. de capital et d'études	1 00
Participations industrielles (titres en portefeuille)	800.000 00
Matières premières, approv. et produits fabriqués	7.568.020 67
Caisses, banques et chèques postaux	1.415.907 33
Effets à recevoir	6.965.339 85
Débiteurs divers	2.727.345 18
	<u>31.123.094 45</u>
PASSIF	
Capital	18.000.000 00
Rés. légale	512.948 82

Rés. par prime d'émission sur actions	1.080.000 00
Fds de rés.	600.000 00
Rés. p. charges fiscales	315.000 00
Rés. p. renouvellement de l'outillage	600.000 00
Créditeurs divers	5.435.711 60
Coupons restant à payer	100.381 71
Bénéfices 1925 et report 1924	4.479.052 32
	<u>31.123.094 45</u>

Société algérienne de produits chimiques et d'engrais
(*Le Journal des débats*, 24 juin 1927)

L'assemblée ordinaire du 22 juin a voté un dividende de 12 fr. brut (contre 11 fr.) payable le 15 octobre. Cette répartition s'applique à un capital porté de 18 à 24 millions de francs.

Société algérienne de produits chimiques et d'engrais
(*Le Temps*, 27 juin 1927)

La grande culture a pris, en Algérie, un développement qui justifie toutes les espérances que l'on a fondées sur cet ancien « grenier de Rome » appelé à devenir « le grenier de la France ».

Au dernier concours spécial de Boufarik, il y a quelques semaines, les visiteurs ont été frappés de l'intérêt porté par les colons aux machines les mieux adaptées, aux produits les plus nouveaux. À parcourir les divers stands, il était aisé de se rendre compte à quel point les cultivateurs algériens sont au courant des progrès techniques et recherchent ceux capables d'améliorer leurs rendements et de réduire leurs frais d'exploitation.

Et ce qui était assez significatif, c'est qu'à cette exposition, les maisons algériennes concurrençaient les métropolitaines. L'Algérie ayant maintenant ses industries, spécialement des industries agricoles, pouvait, grâce à leur outillage et à leurs fabrications, soutenir toutes les comparaisons.

De toutes les industries agricoles, celles productrices d'engrais chimiques sont naturellement les plus importantes. La question des engrais est, en effet, devenue primordiale. C'est une vérité scientifiquement contrôlée que les pays qui emploient le plus d'engrais à l'hectare sont ceux dont les rendements sont les plus élevés et que l'absence ou l'insuffisance d'un seul des trois principaux éléments fertilisants — acide phosphorique, potasse ou azote — détermine une diminution des récoltes comme si tous faisaient défaut.

Les terres nord-africaines sont, en majorité, très pauvres en acide phosphorique, mais l'Algérie, la Tunisie et le Maroc sont très largement dotés de gisements de phosphate de chaux qui, chimiquement traité, se transforme en superphosphate soluble que les racines des plantes décomposent pour y prendre et l'acide phosphorique et la chaux dont elles ont besoin pour constituer leurs tissus. Les engrais phosphatés sont à la base de toutes les grandes cultures et l'on voit maintenant en Algérie les indigènes eux-mêmes recourir à leur utilisation. En France, c'est vers 1888 que la production industrielle du superphosphate minéral a fait ses débuts. L'Algérie a suivi une dizaine

d'années plus tard, mais il a fallu attendre 1906 pour voir se fonder la Société algérienne de produits chimiques et d'engrais, créée pour traiter sur place les phosphates algériens et mettre fin à l'illogisme de leur transport en France et leur retour en Algérie, grevant le produit des lourds frais d'un double voyage.

De 1906 à 1912 furent successivement construites les usines de Bône, de Maison-Carrée (Alger), La Sénia (Oran) et El-Afrane (Tunis). L'usine de Bône, la plus ancienne, mais qui est, d'année en année, développée et modernisée, a une superficie de 13 hectares dont 18.000 mètres carrés de bâtiments. Elle comprend deux appareils à acide sulfurique en marche et un troisième en construction ; la production de l'ensemble correspondra à 64.000 tonnes de superphosphate par an. Elle fabrique également le super double dosant 36 à 40 % d'acide phosphorique, produit destiné surtout à l'exportation, les engrais complets malaxés, le sulfate de fer et le sulfate de cuivre.

L'usine de Maison-Carrée, mise en service en 1909, a une superficie de 3 hectares dont 11.300 mètres carrés couverts. Son appareil à acide sulfurique permet la production de 20.000 tonnes de superphosphate par an.

L'usine de La Sénia, construite en 1912, a 20.000 mètres carrés de bâtiments sur une superficie de 17 hectares. Ses deux appareils à acide sulfurique peuvent produire annuellement 29.000 tonnes d'acide, soit 50.000 tonnes de superphosphate. Ses autres ateliers sont outillés pour la fabrication de l'acide muriatique, celle du sulfate et du superphosphate de fer, toute la gamme des engrais composés, le tartrate de chaux ; en outre, ils produiront bientôt le sulfate de cuivre et la nicotine.

Enfin, l'usine d'El-Afrane, construite en 1912 et reconstruite en 1920, occupe 5 hectares dont 15.000 mètres carrés couverts ; elle dispose de deux appareils à acide sulfurique pouvant produire annuellement 25.000 tonnes d'acide correspondant à près de 45.000 tonnes de superphosphate. En dehors de cette fabrication, elle se consacre surtout à la production des engrais composés chimiques et organiques.

La Société algérienne de produits chimiques et d'engrais, connue dans toute l'Afrique du Nord sous l'abréviation S.A.P.C.E., est ainsi, avec ses quatre usines, en mesure de fournir la majeure partie des produits utilisés en agriculture.

Les cultivateurs de toutes catégories, qu'il s'agisse d'agriculteurs ou de producteurs de primeurs, de tabac, de fleurs à essence et de parfumerie, s'adressent à elle.

Pour agrandir et perfectionner ses usines, la S.A.P.C.E., a progressivement porté son capital de 10 à 24 millions de francs. Son stand de l'exposition de Boufarik était une leçon de choses aussi attrayante qu'instructive. D'une usine en miniature sortaient en éventail des petits trains dont le nombre des wagons était proportionnel aux tonnages moyens expédiés chaque jour de l'ensemble des usines de 1921 à 1926. Le train de 1921 n'avait que 6 wagons de 20 tonnes ; celui de 1926 en comportait 21.

Dans le même temps, les dividendes étaient passés de 8 à 12 %.

Ces chiffres mettent en évidence le développement parallèle de la consommation des engrais et produits chimiques en Afrique du Nord et des bénéfices de la S.A.P.C.E. Comme, d'autre part, grâce aux agrandissements apportés à ses usines, la société dispose d'un surplus de production important, elle peut réserver celui-ci à l'exportation, et ce n'est pas l'un des moindres intérêts de cette affaire qui est appelée à jouer un rôle de plus en plus grand dans le développement de l'Afrique du Nord.

Mémento de l'actionnaire
ÉMISSIONS EN COURS
Algérienne de Produits chimiques et d'engrais
(*Le Journal des débats*, 15 avril 1928)

Création de 40.000 actions nouvelles, dénommées actions B de 100 francs, émises à 165 francs, jouissance exercice 1928.

Ces actions nouvelles seront obligatoirement nominatives et jouiront d'un droit de vote plural ; elles auront droit à l'intérêt de 5 % et à la moitié du superdividende attribué aux actions anciennes.

Le conseil d'administration n'acceptera les souscriptions que de ceux des actionnaires anciens qu'il jugera bon d'agréer.

Les souscriptions se feront sur présentation des titres ; elles devront parvenir le 25 avril 1928, au plus tard, au siège administratif, 28, rue de Châteaudun, à Paris.

A partir du 16 avril 1928, les actions anciennes ne seront plus cotées qu'ex-droit.

Étant donné les conditions dans lesquelles a lieu la souscription, le droit attaché auxdites actions ne sera pas coté.

ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES (*Le Journal des débats*, 30 mai 1929)

Les bénéfices reviennent, de 5 millions 376.503 francs pour 1927, à 4.716.948 fr. en 1928. Le conseil proposera à l'assemblée du 24 juin un dividende de 12 % par action ancienne, comme précédemment, et de 8 1/2 pour cent par action B.

ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES (*Le Journal des finances*, 27 juin 1929)

L'assemblée ordinaire, réunie le 24 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1928, se soldant par un bénéfice net de 4 millions 716.948 francs, contre 5.376.503 francs en 1927. Comme prévu dans nos colonnes du 30 mai, le dividende brut a été fixé à 12 % pour les actions A et 8 1/2 % pour les actions B. En conséquence, les actions A recevront un dividende de 12 francs et les actions nominatives B, un dividende de 8 fr. 50, payable le 15 octobre.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS (*L'Africain*, 14 mars 1930)

Cette société, constituée en 1906, occupe une place prépondérante dans l'Afrique du Nord, dans la branche où elle s'est spécialisée. Elle fabrique surtout des produits composés, sulfate de cuivre. Elle alimente largement le marché africain et exporte dans de bonnes conditions le surplus de sa production. Le capital de cette société, fixé primitivement à 600.000 francs, a été l'objet de nombreuses augmentations dont la dernière date de mars 1928 et a porté son chiffre à 28 millions.

Le domaine industriel de la société se compose de vastes installations à Alger, Oran, Bône et Tunis. On compte également des participations importantes dans les produits tartriques algériens, les superphosphates du Maroc et nombre d'autres affaires prospères.

Les premières indications sur l'exercice 1929, permettent d'escompter le maintien du dividende à 12 francs par action A et 8 fr. 50 par action B.

Société algérienne de produits chimiques et d'engrais
(*Le Temps*, 5 avril 1930)

Les comptes de l'exercice 1929 font ressortir un bénéfice net de 4.811.075. francs contre 4 millions 716.948 francs en 1928. Le dividende sera maintenu à 12 %.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS
(*Le Journal des débats*, 5 avril 1930)

Les comptes de l'exercice 1929, après amortissements, font apparaître un bénéfice net de 4.811.075 fr. contre 4.716.948 francs pour l'exercice précédent. Comme prévu dès le 20 février, le conseil proposera le maintien du dividende à 12 francs par action A et 8,50 par action B.

SOCIETE ALGERIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS
(*L'Africain*, 11 avril 1930)

Les comptes de l'exercice 1929 font ressortir un bénéfice net de 4.811.075 francs contre 4 millions 716.948 francs en 1928. Le dividende sera maintenu à 12 %.

Société algérienne de produits chimiques et d'engrais
(*Le Journal des débats*, 27 avril 1930)

Introduction à la Cote officielle des actions A. Le capital est de 28 millions, représenté par 240.000 actions « A » et 40.000 actions « B » à vote plural.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS
(*L'Africain*, 2 mai 1930)

Insertion en vue de l'introduction à la cote officielle des actions « A ». La société, dont l'objet est suffisamment connu, est au capital de 28 millions de francs, représenté par 240.000 actions « A », dont 11.500 d'apport, et 40.000 actions « B » nominatives, jouissant d'un droit de vote plural. Le conseil est autorisé à porter le capital jusqu'à 50 millions et a en outre le droit de procéder à l'extinction des actions « B ».

Il a été fait apport, à la constitution de la société, par les Produits Chimiques d'Alger, d'une usine qui a été rémunérée par 1.500 actions et 30.000 francs en espèces, et par la Tunisienne d'Engrais Chimiques, de son actif immobilier, comprenant notamment une usine, lequel a été rémunéré par 8.000 actions. Il n'existe pas de parts de fondateur ni de dette obligataire. Le mode de répartition des bénéfices stipule que les actions « B » ne devront toucher que la moitié de la portion attribuée aux actions « A » après paiement de l'intérêt statutaire à toutes les actions.

La notice contient le bilan au 31 décembre 1928, soldé par un bénéfice net de 4.716.948 francs, après amortissements.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES
(*Le Temps*, 9 juin 1930)

La Société algérienne de produits chimiques, dont le bénéfice de l'exercice 1929 s'établit à 4.811.075 francs contre 4.716.948 francs, maintiendra son dividende à 12 %.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS
(*L'Africain*, 4 juillet 1930)

L'assemblée ordinaire annuelle qui vient de se tenir, sous la présidence de M. Galloppe, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1929, présentant un solde bénéficiaire net de 4.811.075 fr. 56 (contre 4.176.498 fr. en 1928) qui, joint au report de l'exercice 1928, soit 497.608 fr. 86, donne un total disponible de 5.308.684 fr. 42.

Le dividende brut a été fixé à 12 fr. par action A et 8 fr. 50 par action B.

Le montant net sera payable à partir du 15 octobre prochain, à raison de 11 fr. 01 au nominatif et 9 fr. 55 au porteur pour les actions A et de 7 fr. 80 pour les actions B.

Une somme de 1.000.000 de fr. a été affectée au fonds de réserve et il a été reporté à nouveau 531 mille 078 fr. 46.

L'assemblée a également réélu MM. Léon Bertrand, Marcel Trélat et le comte Charles de Saint-Léon⁹, administrateurs sortants.

Chemins de fer tunisiens
(*Le Journal des finances*, 5 septembre 1930)

[...] La compagnie possède enfin des participations dans l'Algérienne de Produits chimiques et les Phosphates tunisiens. [...]

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS
(*L'Africain*, 16 juin 1931)

Réunis sous la présidence de M. Galloppe, le 8 juin, en assemblée générale ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1930, qui accusent un total disponible de 3.552.985 francs, y compris le report à nouveau précédent de 531.078 fr. Il a été décidé de le répartir comme suit : réserve légale, 151,095 fr. ; premier dividende de 5 % aux actions, 1.400.000 francs ; au conseil, 147.081 fr. ; dividende complémentaire de 7 % aux actions A et de 3.50 % aux actions B, 1.820.000 francs ; report à nouveau, 34.808 francs.

Le dividende est ainsi fixé à 12 francs brut par action A, soit, net, 11 fr. 01 au nominatif et 9 fr. 70 au porteur (coupon n° 18) ; et à 8 fr. 50 par action B, soit net 7 fr. 80. Il sera mis en paiement à partir du 15 octobre prochain.

⁹ Charles Dufresne de Saint-Léon (1893-1933), lieutenant, chevalier de la Légion d'honneur, membre du Nouveau Cercle (1919), marié à Marie-Thérèse de Biré, quatre enfants, décédé subitement d'une syncope cardiaque(*Le Figaro*, 19 janvier 1933).

Le rapport du conseil souligne que le tonnage global des livraisons de superphosphates et d'engrais composés est en diminution de 11 % par rapport à 1929 ; celui des produits divers est resté sensiblement le même. Les prix de vente ont été ou les mêmes ou en légère baisse sur ceux de l'année précédente, mais le coût de la production a poursuivi sa marche ascensionnelle ; toutefois, il semble maintenant stabilisé grâce aux perfectionnements apportés à l'outillage, et la société a pu pratiquer une baisse de prix pour la campagne qui commence.

La crise s'est fait davantage sentir dans les affaires d'exportation : les livraisons ont été inférieures de 36 % à celles de 1929 et le conseil n'envisage pas d'amélioration de ce côté pour l'exercice en cours.

Les bénéfices distribuables ont, dans ces conditions, été ramenés de 4.811.075 francs à 3.021.906 francs.

La société a participé à la constitution de la Société des chaux agricoles d'Hippone, à Bône. L'usine n'a été terminée qu'en novembre dernier ; ce n'est que cette année qu'elle commencera à livrer.

Enfin, le rapport signale que, depuis décembre 1930, les bureaux de Paris ont été installés, 15, rue Chateaubriand, dans un immeuble neuf, appartenant à une société dont l'Algérienne a acquis des actions pour 1.126.000 francs.

Un régime de retraite a été organisé pour le personnel titulaire; la société verse, au compte de chaque employé, une contribution égale à 5 % de ses appointements. Ces versements et la somme affectée au fonds de prévoyance pour le personnel non bénéficiaire de retraites ont représenté, pour 1930, une charge totale de 250.000 francs.

D'autre part, le conseil a été autorisé à émettre des obligations, hypothécaires ou non, à concurrence d'un montant nominal de 15 millions, aux conditions qu'il fixera, en une ou plusieurs fois.

ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS
(*L'Africain*, 23 juin 1931)

Suivant la notice parue au *B.A.L.O.* du 15 juin, cette société va procéder à l'émission de 10.000 obligations de 1.000 francs 5 % demi-net, amortissables en vingt ans et demi.

ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES.
(*Le Journal des débats*, 15 juin 1932)

L'assemble ordinaire tenue le 13 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1931, annoncés dans nos feuilles du 3 mars.

Le maintien du dividende à 12 fr. par action A (11 fr. 01 au nominatif, 10 fr. 20 au porteur) et 8 fr. 50 par action B (7 fr. 80 net) a été voté.

Annuaire Desfossés 1933, p. 1099 :
Société algérienne de produits chimiques et d'engrais
Conseil : MM. R. Galoppe, pdt ; L. Beigbeder, L. Bertrand, Jurien de la Gravière, E. Philippar, A. Tellièrre, G. Bouffé, M. Trélat, comte Ch. de Saint-Léon.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES
(*Le Temps*, 7 février 1933)

Pendant l'exercice 1932, les livraisons ont été inférieures de 12 % à celles de 1931 et de 5 % à celles de 1930.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS
(*Le Temps*, 2 juin 1933)

Après amortissement, les comptes de l'exercice 1932 font apparaître un bénéfice de 2.552.134 francs, contre 3.719.543 francs en 1931. Il sera proposé aux actionnaires une répartition de 8 francs contre 12 francs l'an dernier.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS
(*Le Temps*, 7 juin 1934)

Les comptes de 1933 font apparaître un bénéfice de 1.133.812 francs contre 2.552.134 francs en 1932 et un solde disponible de 1.410.904 francs contre 2.687.152 francs. Le conseil n'a pris encore aucune décision en ce qui concerne le dividende, fixé l'an dernier à 8 %.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES
(*Les Annales coloniales*, 16 juin 1934)

Le dividende de l'exercice 1933 est fixé à 5 %.

Algérienne de Produits Chimiques et d'Engrais
(*La Journée industrielle*, 21 juin 1934)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1933 faisant apparaître un solde bénéficiaire de 1.133.812 fr. après tous amortissements, ce qui permet la distribution du dividende statutaire de 5 pour cent aux deux catégories d'actions. Afin de ne pas absorber entièrement le solde reporté, il a été décidé de prélever sur la réserve par prime d'émission le dividende des 180.000 actions souscrites avec prime.

Le paiement du dividende aura lieu à partir du 15 octobre à raison de 4 fr. 59 net au nominatif et 4 fr. 05 au porteur.

Le report à nouveau est de 854.214 francs,

La nomination de M. Eugène Mirabaud, en remplacement de M. Jurien de la Gravière, décédé, a été ratifiée. MM. Bouffé, Galoppe et Tellière. administrateurs sortants, ont été réélus.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a décidé la suppression des actions à vote plural B et leur échange titre pour titre, contre des actions ordinaires. Toutes les

actions auront les mêmes droits dans la répartition des bénéfices à partir de l'exercice 1935.

Les 40.000 actions nouvelles remises en échange auront droit pour l'exercice 1934 au premier dividende de 5 pour cent, plus la moitié seulement du superdividende des autres actions.

Un droit de vote double a été attribué à toutes les actions nominatives remises en échange des actions à vote plural, ainsi qu'à toutes les actions ordinaires pouvant justifier d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Toutefois, les actions nominatives, depuis plus de 2 ans au nom de personnes ou de sociétés étrangères, ne bénéficieront du droit de vote double que si le conseil n'y fait pas opposition.

ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES

(Le Journal des débats, 29 mai 1935)

Le bénéfice net de l'exercice 1934, après amortissement, ressort à 724.720 fr. contre 1. 133.812 fr. pour l'exercice précédent. Report antérieur compris, le total disponible s'établit à 1.578.934 fr. Le conseil ne proposera pas de dividende cette année alors qu'il avait été réparti l'an dernier

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS

(BALO, 29 juillet 1935)

.....
La présente insertion est faite en vue de l'introduction à la cote officielle de la Bourse de Paris des actions n° 240001 à 280000. Ces actions résultent de l'échange effectué en décembre 1934 de 40.000 actions à vote privilégié contre un même nombre d'actions ordinaires; celles-ci sont maintenant complètement assimilées aux 240.000 actions déjà cotées.

Total de bilan

Fr. 59.596.706 56

Certifié conforme :

Le président du conseil d'administration,
ROBERT GALOPPE,
15, rue de Châteaubriand, Paris.

Société algérienne de produits chimiques et d'engrais
(Cote de la Bourse et de la banque, 17 septembre 1935)

Constitution : Société anonyme française, constituée le 20 janvier 1900, pour une durée de 50 ans. Objet : la fabrication et la vente de l'acide sulfurique et de ses dérivés ; la fabrication et le commerce de tous produits chimiques et engrais. Capital social : 28 millions de fr., divisé en 280.000 actions de 100 francs, dont 270.000 dites A, à vote simple, et 70.000 dites B à vote plural. La Dette obligatoire s'élevait au 31 décembre à 9 millions 9.000 francs. Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions des deux catégories. Sur le surplus : 10 % au conseil. Le solde est attribué partie aux actions, chaque action B n'ayant droit qu'à la moitié de la répartition de l'action A, partie à un fonds de réserve.

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 1934 approuvés par l'assemblée du 20 juin 1935 se soldent par un bénéfice de 724.720 francs contre 1.133.812 fr.

« La situation de l'agriculture et de la viticulture nord-africaines — dit le rapport du conseil — dont nous vous signalions déjà les difficultés dans nos deux précédents rapports, s'est encore aggravée. Les récoltes ont été cependant abondantes, tant en céréales qu'en vin. Mais à cause de cette abondance même, les producteurs ne parviennent pas à vendre leurs récoltes ; comme il fallait cependant faire face aux frais de culture, comme les crédits allaient en se resserrant de plus en plus, la loi de l'offre et de la demande — qu'aucune disposition législative n'empêchera jamais de jouer — fit que les cours des blés restèrent aux niveaux les plus bas de l'année précédente, les cours du vin descendirent à ce point qu'ils ne représentent plus guère, actuellement, que le quart de ce qu'ils étaient il y a quelques années.

La crise est d'ailleurs la même en France, et due aux mêmes causes. Elle est compliquée, en Algérie, et en Tunisie, par ce fait que les colons étaient habitués à user largement du crédit, indispensable d'ailleurs dans ces pays neufs ; beaucoup d'entre eux, avec une mauvaise année comme celle qui vient de s'écouler, succombent sous le poids des dettes; les pouvoirs publics s'en sont préoccupés et ont pris des mesures pour aménager ces dettes. Si ces mesures sont appliquées avec énergie, la situation peut se rétablir très rapidement. Les colons ont déjà fait de gros efforts d'adaptation, réduisant leurs frais de culture, améliorant la qualité de leurs produits. Avec cette ténacité à laquelle est due leur prospérité passée, ils continuent leur labeur, ils sauront profiter des très nombreuses possibilités que présente l'économie nord-africaine intégrée dans l'économie « impériale » française telle que l'a définie la Conférence qui termina ses importants travaux il y a quelques mois.

Nos livraisons de superphosphate ont été légèrement supérieures à ce qu'elles avaient été en 1933. Ce fait, qui paraît en contradiction avec la situation que nous venons de vous exposer, tient uniquement à la diminution des importations étrangères.

Nous vous avons entretenus l'année dernière de la nécessité pour notre industrie d'être protégée contre l'invasion de superphosphates étrangers à des prix de dumping. Cette protection, obtenue en France et en Algérie par le décret du 29 avril 1934, a été étendue à la Tunisie par le décret beylical du 23 juin. L'un et l'autre soumettraient les importations à un contingentement. De ce fait, celles-ci n'ont été que de 3.700 tonnes contre 10.800 tonnes en 1933 : il nous suffira de rappeler que les importations, nulles jusqu'en 1930, n'avaient été que de 500 tonnes en 1931 et 1932, pour mettre en évidence les avantages qui restent ainsi concédés à l'industrie étrangère. Nous voulons espérer que ces avantages ne seront pas augmentés en 1937.

Nos livraisons d'engrais complets, qui n'avaient pas cessé de progresser jusqu'en 1933, ont marqué un fléchissement très sensible dans le second semestre de 1934, la viticulture ayant réduit considérablement ses achats.

Il en a été de même, et pour les mêmes raisons, pour nos livraisons de sulfate de fer.

Pour le sulfate de cuivre, au contraire, nous avons maintenu le chiffre de nos livraisons.

Nos nouveaux produits insecticides et anticryptogamiques ont été très favorablement accueillis par notre clientèle : leurs ventes ne cessent de se développer.

À l'exportation, la situation reste la même, marché dérégulé par l'âpreté de la concurrence et par les oscillations des changes ; nous gardons nos anciens clients avec des tonnages légèrement accrus ; nous maintenons le contact avec différents marchés sur lesquels pourront se présenter, plus tard, des débouchés intéressants.

Notre filiale, la Société des Chaux agricoles d'Hippone, a maintenu son dividende de 5 % pour l'exercice 1933-34. En raison des difficultés de la viticulture et de la

construction d'une usine concurrente, l'exercice en cours se présente moins favorablement.

La Compagnie des Superphosphates du Maroc a mis en paiement, en 1934, un dividende de 10 %.

Vos usines ont dû nécessairement travailler au ralenti, mais nous ne sacrifions pour cela, ni leur perfectionnement, ni la mise au point des produits nouveaux.

À Maison-Carrée, dont nous vous signalions l'année dernière la démolition de l'appareil à acide, d'un type trop ancien, les plans sont prêts pour la construction d'un nouvel appareil qui sera entreprise dès que la reprise de la consommation du superphosphate la justifiera.

Nous continuerons d'apporter tous nos soins à l'amélioration des prix de revient et à la réduction des frais généraux, avec cette restriction toutefois que nous tenons à conserver notre organisation technique et notre organisation commerciale à la hauteur de la position primordiale que nous occupons en Afrique du Nord.

Tous nos collaborateurs ont continué de se dépenser sans compter, comprenant que c'est précisément dans le moment où les affaires vont en se ralentissant qu'il faut accroître encore son activité et garder sa foi dans l'avenir. Nous vous demandons de vous associer aux remerciements que nous sommes heureux de leur adresser.

Voici l'allocution prononcée que le président du conseil :

« L'année 1934 a été caractérisée par la conjonction de toutes les circonstances défavorables ; le marché des céréales a été plus mauvais encore qu'en 1933 ; le marché du vin s'est dérégulé à son tour, et à ce point, que les prix de vente ne couvrent plus le prix de revient. D'où, pour nous, une nouvelle diminution de la consommation des engrais sur céréales et l'arrêt presque complet de la consommation sur vin ; tout ceci, alors que nous avons dû, en même temps, baisser nos prix de vente pour tenir compte de la situation difficile des colons et pour répondre à la demande des Pouvoirs publics.

Pour l'année en cours, et quoiqu'il soit impossible, à cette époque de l'année, de faire des prévisions raisonnables, je crains que nous ayons encore à souffrir dans une certaine mesure de cet état de choses.

Toutefois, il semble, à première vue, que la situation, en ce qui concerne les céréales, doive être plus favorable : la révolte est bonne en Tunisie et à l'Est de l'Algérie, mais elle est irrégulière à l'Ouest ; les excédents de récolte antérieure commencent à se résorber ; les cours sont plus fermes qu'il y a un an à pareille époque ; la culture des blés de force s'est généralisée ; or, ce ne sont guère que de tels blés qui seront exportés vers la France, où ils font nettement prime.

Mais si, en matière de vin, la récolte semble s'annoncer belle en France comme en Algérie, le résultat, malheureusement, en sera que les cours très bas persisteront et que, par conséquent, la consommation des engrais, sous ce rapport, restera très faible.

Quoi qu'il en soit, Mesdames et Messieurs, je tiens à affirmer ici, énergiquement, que nous devons conserver toute notre confiance dans l'avenir de notre société, et je vais vous en donner les raisons :

Si on considère sa situation particulière, les faits sont des plus encourageants : nos colons continuent leurs efforts, leur énergie reste entière, notre contact avec eux est de plus en plus étroit, ils savent que, dans la plupart de leurs terres, le super est indispensable ; dès qu'ils ont de l'argent, ils reviennent à une consommation normale ; enfin, ils se rendent compte chaque jour, combien l'existence de notre société est, pour eux, primordiale, car grâce à elle, ils trouvent sur place immédiatement et dans les conditions les meilleures, tous les produits dont ils ont besoin.

Pour illustrer cette affirmation, je signalerai qu'il y a moins de quinze jours encore, une attaque de mildiou menaçait dans la plaine de Bône ; il n'y avait plus de sulfate dans les magasins des importateurs, mais à l'usine de la S. A. P. C. E. et à l'usine de la S. C. A. H (Société de la Chaux agricole d'Hippone), camions et charrettes affluaient et

enlevaient, au fur et à mesure de leur production, le sulfate de cuivre et la chaux spéciale.

Pour ce qui est de l'activité de notre société, si, au total, nos tonnages sont un peu moindres que par le passé, nous avons réussi toutefois, à éviter une baisse plus importante, ce grâce aux efforts de notre personnel, auxquels je me plais ici à rendre hommage. Enfin, l'an dernier, nos efforts pour que les mesures prises par l'Algérie, en vue de limiter l'importation des engrais, soient également adoptées par la Tunisie, ont été, en fin de compte, couronnés de succès, résultat dû entièrement à l'énergie remarquable déployée par notre administrateur-directeur.

Avant de terminer, je crois bon également de vous donner un aperçu du développement et du perfectionnement de vos usines. En effet, pendant les années de prospérité, nous avons, par tous les moyens, amélioré notre production et notre fabrication, non seulement en matière d'acide et de superphosphate, mais aussi pour toute une gamme de produits également indispensables à la culture nord-africaine : sulfate de cuivre et produits anticryptogamiques divers, sulfate de fer, produits insecticides, désinfectants pour semences, etc. ; notre société est la seule en Afrique du Nord, qui fabrique tous ces produits.

D'autre part, si nous examinons la situation de notre société, au point de vue organisation commerciale, je vous signalerai que nos quatre bureaux de vente d'Alger, Oran, Bône et Tunisie, nos 70 agences réparties sur tout le territoire, maintiennent constamment le contact avec les clients. Votre société est assez forte pour n'être pas obligée, à cause de la crise, de réduire cette organisation. Nous estimons, au contraire, qu'elle doit, comme les usines, rester prête pour la reprise de la marche en avant.

Enfin, je signalerai à votre attention que, malgré les grosses immobilisations faites depuis dix ans, nos usines ont été amorties dans l'ensemble, de 55 % et qu'il a été constitué, en outre, une réserve de 5 millions pour renouvellement de l'outillage, ce qui constitue en réalité, un amortissement supplémentaire, puisque nous avons maintenu constamment, l'outillage en plein état de productivité.

Nous avons, d'autre part, apporté une grande attention à la question des encaissements et avons préféré ne pas étendre nos ventes, plutôt que d'accorder des crédits qui pourraient, dans les circonstances actuelles, nous faire courir de gros risques.

Il ressort de tout cet ensemble que nous sommes dans une situation telle, qu'à la première reprise qui se dessinera, nul ne peut être mieux placé que nous, pour en bénéficier ; l'outil excellent que nous avons est prêt à répondre à tous les besoins.

Quand cette reprise se produira-t-elle ?

Comme je vous l'indique plus haut, il semble qu'il y ait actuellement des éléments plus favorables, propres à l'Afrique du Nord, qui nous permettent d'avoir quelque espoir à ce sujet, mais il ne faut pas se dissimuler qu'il y a d'autres considérations d'ordre général qui peuvent, sinon retarder, du moins amoindrir momentanément les effets de cette reprise. Pour que celle-ci soit complète, il faudrait évidemment que la confiance générale revienne pleine et entière et, pour atteindre ce but, si ardemment désiré par tous, il faudrait l'apaisement extérieur, aussi bien qu'intérieur, [mots manquants] à fin des abus et des expériences vaines et coûteuses, la stabilisation monétaire. Nous ne pouvons qu'espérer, Mesdames et Messieurs, qu'un jour viendra où, économiquement parlant, on reviendra à une conception plus simple et plus naturelle des choses. »

Voici comparés les deux derniers bilans au 31 décembre (en 1.000 fr.) :

	1933	1934
ACTIF		

Terrains	721	721
Bâtiments	8.985	8.837
Matériel de fab., march. et outill.	12.261	12.235
Automobiles et camions	128	445
Apports, frais de constitution, d'augm. de capital, mobilier	—	—
Prime de rembours. des oblig.	423	459
Participations industrielles	380	380
Société immobilisée	1.120	1.120
Produits fabriqués, matières premières, approvisionnement	13.824	15.508
Caisses, banques et cheq. post.	3.757	3.863
Effets à recevoir	8.000	5.090
Débiteurs divers	11.803	11.270
	<u>61.421</u>	<u>59.597</u>
PASSIF		
Capital	28.000	28.000
Dette obligataire	9.410	9.090
Réserve légale	2.122	2.219
Rés. par prime d'émis. sur act.	4 180	3.354
Fonds de réserve	3.800	3.800
Réserve pour charges fiscales	217	217
Res. pour renouvel. de l'out ill.	5.000	5.000
Créditeurs divers	6.594	5.590
Coupons restant à payer	647	749
Report à nouveau	277	854
Bénéfice net	1.134	59.597
	<u>61.421</u>	<u>59.597</u>

À l'actif, les immobilisations : terrains, usines et bureaux, amortissements déduits, s'élèvent à 21.811.107 francs, en diminution de 155 971 francs sur l'année dernière ; ce chiffre représente la différence entre les amortissements pratiqués et la valeur des nouvelles installations réalisées au cours de l'exercice.

Les Produits fabriqués, Matières premières et Approvisionnements ressortent à 15.508.110 francs, en augmentation de 1.684.289 francs ; cette augmentation porte à peu près également sur les produits fabriqués et sur les approvisionnements ; elle est due au ralentissement des livraisons à la fin de l'exercice ; l'allure des usines et des approvisionnements a été réglé depuis lors de façon à résorber cet excédent.

Les disponibilités s'élèvent à 20.222.758 francs contre 23.578.270 francs au 31 décembre 1933. Les chapitres Caisses et banques et Débiteurs divers sont sensiblement les mêmes que l'année dernière : la diminution porte sur le chapitre des Effets à recevoir ; elle provient de ce que la société a considérablement réduit les crédits à long terme. Depuis deux ans, elle apporte une attention toute particulière à cette question

des crédits, prévoyant les difficultés qui se manifestent maintenant, et dans certaines régions, elle n'a plus vendu qu'au comptant. En outre, elle continue d'amortir toutes les créances qui lui paraissent compromises.

Au Passif, les obligations sont en diminution de 320.000 francs par le jeu normal des amortissements conformes au tableau établi.

Les Réserves sont inchangées, sauf la Réserve par primes d'émission sur actions, en diminution de 825.750 francs, et le solde reporté des exercices précédents, en augmentation de 577.121 francs ; ces deux mouvements résultent du paiement du dividende l'année dernière, aux actions émises avec prime, au moyen d'un prélèvement effectué sur la réserve constituée au moyen de ces primes.

Les Créiteurs divers, y compris les coupons restant à payer, s'élèvent à 6 millions 338.049 francs, en diminution de 903.241 francs sur 1933.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES
(*Le Temps*, 27 mai 1936)

Le bilan au 31 décembre 1935 se solde par une perte de 740.225 francs qui viendra en déduction du report antérieur, lequel se trouvera ainsi ramené à 793.472 fr.

ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS
(*Le Journal des débats*, 27 mai 1936)

Après déduction des frais généraux et de tous amortissements, les comptes de l'exercice 1935 présentent une insuffisance de 749.000 fr. contre un bénéfice de 724.720 fr. en 1934. Le conseil proposera à l'assemblée du 10 juin d'amortir ce débit par prélèvement sur le report créditeur antérieur qui se trouvera ainsi ramené à 793.000 fr.

Annuaire Desfossés 1937, p. 1231 :

Société algérienne de produits chimiques et d'engrais

Conseil : MM. R. Galoppe, pdt ; L. Beigbeder, L. Bertrand, G. Bouffé, J. Brugère, A. Jourdanne, E. Mirabaud, A. Tellière, E. Dupont, adm. dél.

Commissaires des comptes : MM. H. Picquet, G. Bonnel.

Les grèves aux Colonies
En Algérie
(*Les Annales coloniales*, 26 janvier 1937)

À Oran, à la suite du renvoi, avec indemnités, d'un plombier de la Société algérienne de produits chimiques, la C. G. T. a décidé la grève générale.

Décidée vendredi soir, elle a commencé samedi matin. Elle n'a pas obtenu cependant l'ampleur désirée par les dirigeants.

L'arrêt du travail a été total chez les dockers et les employés de tramways, mais n'a affecté que 50 p. 100 des autres corps de métier.

Le courrier de Marseille a pu partir mais sans chargement.

Quelques rencontres se sont produites entre les manifestants et la police mobile.

Hier, ce mouvement de grève s'est étendu et de violentes bagarres ont éclaté entre grévistes et gardes mobiles. Dix d'entre eux ont été blessés et une vingtaine parmi les manifestants.

La troupe a dû occuper les carrefours de la ville.

Dans une rue du quartier israélite, une patrouille de gardes a été accueillie à coups de revolver.

Des piquets de grève ont empêché tout travail sur le port. Huit navires étrangers, qui devaient charbonner à Oran ont été détournés sur Gibraltar et Alger.

Le préfet et le maire ont lancé des appels au calme.

Enfin, dans la soirée, à la suite de la conférence à la préfecture entre les délégués du patronat et ceux de l'Union des syndicats, une entente s'est établie. Le travail doit reprendre aujourd'hui.

Annuaire industriel, 1938 :

PRODUITS CHIMIQUES (Soc. Algérienne de) et d'ENGRAIS, 28, r. de Châteaudun, Paris, 9^e. T. Trud. 67-41. Ad. t. Supargel-Paris-00. S. soc. : 17, r. de la Liberté, Alger. Soc. an. cap. 28.000.000 fr. — Direct. général : Ed[mond] Dupont. — Usines : Maison-Carrée, Bône, La Sénia et Tunis.

Acide sulfurique. Superphosphates. Sulfate de fer et de cuivre. Engrais composés. (4-1395).

ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS
(*Le Journal des débats*, 18 février 1938)

Le volume des affaires traitées au cours de l'exercice 1937 a été plus important qu'en 1936. Malgré l'augmentation des frais généraux et des charges, on peut escompter que le bénéfice sera supérieur au précédent, lequel s'était élevé, après amortissements, à 1.604.117 fr. Ce n'est qu'ultérieurement que le conseil prendra une décision en ce qui concerne le dividende qui avait été fixé l'an dernier à 7 %.

ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES
(*Le Journal des débats*, 25 mars 1938)

Les comptes de l'exercice 1937 se soldent par un bénéfice net de 3.649.000 fr. contre 1.604.000 fr. pour l'exercice précédent. Le conseil proposera à l'assemblée du 14 juin la répartition d'un dividende de 9 % contre 7 % l'an dernier.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS
(*Le Temps*, 15 juin 1938)

L'assemblée du 14 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1937 qui se soldaient par un bénéfice net de 3.049.040 francs. Le dividende a été fixé à 9 %.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS

(*Le Temps*, 16 juin 1939)

L'assemblée du 15 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1938, qui se soldent par un bénéfice net de 3.616.978 francs. Le dividende a été fixé à 11 %.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS
(*La Journée industrielle*, 17 juin 1939)

Réunis le 13 juin en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1938, faisant apparaître un bénéfice de 3.616.978 fr., qui forme, avec le report antérieur, un total disponible de 4.118.907 fr. Le dividende a été fixé à 11 fr. par action et sera payé à une date ultérieure à raison de, net : actions nominatives, 9 fr. 60 ; au porteur, 8 fr. 70.

L'assemblée a donné quitus à la succession de M. Galoppe, administrateur décédé. Elle a nommé administrateurs MM. Jean Thierry¹⁰ et Louis Renaudin.

Dans son rapport, le conseil signale que les circonstances favorables à l'agriculture, qui s'esquissaient en 1936 et se précisaient en 1937, se sont encore nettement accentuées en 1938.

En Algérie, et surtout en Tunisie la production des céréales n'a pas été très abondante, particulièrement pour les blés durs ; la production des vins a été beaucoup plus satisfaisante dans l'un et l'autre pays, se rapprochant des minima atteints dans le passé. Quant aux prix de vente, ceux des blés, compte tenu de la taxe destinée à la résorption des excédents métropolitains, ont été comparables aux prix de 1937 et sont apparus suffisamment rémunérateurs : ceux des vins causaient quelque déception au début de l'année, mais ils se sont améliorés à mesure que s'épuisait la récolte 1937, et la récolte 1938 paraît devoir s'écouler dans des conditions satisfaisantes pour les producteurs.

Ce n'est donc pas, dans l'ensemble, à des récoltes exceptionnelles que doit être attribué ce relèvement de la situation agricole, mais bien au fait que, depuis trois années, récoltes et prix suffisants ont permis aux colons de rétablir une situation gravement atteinte par une longue période de crise.

Les livraisons de superphosphates et d'engrais composés, suivant une marche parallèle, ont été supérieures de 17 p. 100 à celles de 1937 et ont légèrement dépassé le tonnage maximum atteint dans le passé, celui de 1929.

Quant aux ventes de sulfate de cuivre et de produits insecticides, elles ont été inférieures à celles des deux années précédentes, parce qu'il y a eu peu de maladies en culture.

Les prix de revient ont continué d'augmenter : hausse des matières premières, augmentations de salaires compensées pour partie seulement par les perfectionnements apportés à l'outillage, application de la semaine de 40 heures en Tunisie, à partir de juillet.

Le relèvement des prix de vente a suivi celui des prix de revient, sous le contrôle très strict des commissions de surveillance. De même que l'année dernière, la Société n'a été autorisée à faire intervenir ni l'augmentation de ses frais généraux, ni la nécessité d'accroître le montant de ses amortissements. Si cette manière de procéder freine la hausse et, dans une certaine mesure, peut-être, favorise la consommation, par contre, elle risque de compromettre le fonds de roulement des entreprises.

¹⁰ Jean Thierry (1887-1977) : administrateur (1920), puis président (1928) de l'Union commerciale indochinoise et africaine. Voir [encadré](#). Administrateur de la SCAC.

À l'exportation, le tonnage des livraisons a représenté à peine la moitié de celles de l'année précédente, la Société ayant tenu à donner la préférence aux demandes d'Algérie et de Tunisie, dont l'accroissement dépassait les prévisions.

En ce qui concerne la remise en marche normale de l'usine de Maison-Carrée, le nouvel appareil d'acide sulfurique, d'une capacité de production plus grande que l'ancien, a été mis en route à la date prévue au début d'octobre. Il n'a pu contribuer que très partiellement à faire face à l'augmentation des demandes, et, quoique les autres usines aient travaillé à plein, ce fut souvent tâche très ardue d'arriver à livrer ponctuellement et de donner satisfaction à la clientèle.

NÉCROLOGIE
Ange Tellière
(*Le Temps*, 10 juillet 1939)

Nous apprenons le décès de M. Ange Tellière, industriel, ancien membre du tribunal de commerce de la Seine, ancien membre de la chambre de commerce de Paris, fondateur de la Société algérienne de produits chimiques et d'engrais, survenu à Nérises-Bains, le 8 juillet 1939. Le service et l'inhumation ont eu lieu dans la plus stricte intimité, 4, square du Roule, Paris (8^e).

Annuaire Desfossés 1940, p. 1521 :
Société algérienne de produits chimiques et d'engrais
Conseil : MM. E. Dupont, pdt et adm. d. ; L. Beigbeder, L. Bertrand, G. Bouffé, J. Brugère, E. Mirabaud, L. Renaudin, J. Thierry.
Commissaires des comptes : MM. H. Picquet, G. Bonnel et Ch. Berthault.

Algérienne de Produits Chimiques
(*Le Journal*, 4 août 1941)

Les comptes de l'exercice 1940, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire qui sera convoquée courant septembre, font apparaître un bénéfice sensiblement égal à celui de l'exercice précédent qui s'était élevé à 4.107.447 fr.

Le conseil proposerait la répartition d'un dividende de 10 par action contre 9 précédemment.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES
(*Le Journal*, 27 juillet 1942)

Réunis en assemblée ordinaire le 23 juillet, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1941, faisant apparaître un bénéfice, après amortissements, de 4.470.582 francs contre 4.109.354 francs pour l'exercice précédent. Le dividende a été fixé à 10 % par action ancienne et nouvelle, étant entendu qu'en ce qui concerne ces dernières, le montant net en sera prélevé sur la prime d'émission.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS
(*Le Journal*, 5 octobre 1942)

Le dividende afférent à l'exercice 1941 sera payable à partir du 15 octobre à raison de 8 fr. 50 net par action nominative et de 7 fr. 50 par action au porteur.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS
(*Le Journal*, 12 juillet 1943)

L'assemblée ordinaire du 6 juillet a pris acte de l'impossibilité où s'est trouvé le conseil, d'une part, de procéder à la convocation de la dite assemblée dans les conditions fixées par l'article 38 des statuts ; d'autre part, d'arrêter les comptes au 31 décembre 1942 et de dresser le bilan et le compte de « Profits et pertes » à cette date.

Depuis novembre dernier, le conseil est sans communication avec les usines d'Algérie ; il a continué à recevoir de brèves nouvelles de celles de Tunis : elle avait dû arrêter ses fabrications dès le 15 novembre mais a néanmoins continué de livrer sur ses stocks ; ses livraisons des deux derniers mois représentent 40 % des tonnages livrés en novembre-décembre 1941.

Annuaire Desfossés 1945, p. 1545 :

Société algérienne de produits chimiques et d'engrais

Conseil : MM. E. Dupont, pdt ; L. Beigbeder, G. Bouffé, J. Brugère, E. Mirabaud, L. Renaudin, J. Thierry.

Commissaires des comptes : MM. H. Picquet, G. Bonnel et Ch. Berthault.

Annuaire Desfossés 1948, p. 1808 :

Société algérienne de produits chimiques et d'engrais

Conseil : MM. E. Dupont, pdt ; L. Beigbeder, G. Bouffé, J. Brugère, E. Mirabaud, L. Renaudin, J. Thierry, J. Pallier ¹¹, A. Laguens.

Commissaires des comptes : MM. H. Picquet, Ch. Berthault.

Société algérienne de produits chimiques et d'engrais
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juin 1950)

Le président a déclaré à l'assemblée ordinaire tenue le 27 juin que les livraisons pour les cinq premiers mois de l'exercice en cours, tant de superphosphate que d'engrais composés, marquent une progression très sensible par rapport à 1949, et aussi par rapport aux années d'avant-guerre. Cette avance est de 23 % par rapport à l'année dernière ; elle peut être considérée comme une indication favorable permettant d'escompter pour l'année 1950 une consommation sensiblement accrue par rapport à 1949.

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1949 faisant apparaître un bénéfice de 44.273.167 fr. ; le dividende a été fixé à 40 francs net par action payable à partir du 15 octobre.

¹¹ Jean Pallier (1894-1982) : administrateur (1935), puis président (1942) de la Compagnie algérienne. Voir [encadré](#).

Tenue ensuite, l'assemblée extraordinaire autorise le conseil a procéder au regroupement des actions de 500 fr. en titres au nominal de 2.500 fr. par échange de 5 actions anciennes pour une nouvelle ; en conséquence, les statuts ont été modifiés.

Annuaire Desfossés 1953, p. 1402 :
Société algérienne de produits chimiques et d'engrais
Conseil : MM. E. Dupont, pdg ; J. Pallier, v.-pdt ; A. Laguens , dir. gén. ; L. Beigbeder, G. Bouffé, M. de Bailliencourt, J. Brugère, L. Renaudin, J. Thierry.
Commissaires des comptes : MM. H. Picquet, Ch. Berthault.

Société algérienne de produits chimiques
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 juin 1954)

Pour les cinq premiers mois de l'année 1954, les livraisons sont dans l'ensemble égales à celles de 1953, a indiqué le président dans l'allocution prononcée à l'assemblée ordinaire tenue le 15 juin. Il y a lieu toutefois de remarquer que la véritable campagne ne commence qu'au mois d'août et que les livraisons du premier semestre représentent seulement une faible fraction des livraisons annuelles.

Cette concentration des livraisons sur une courte période exige d'ailleurs une amélioration incessante des installations.

Le Président signale encore que l'emploi des engrais a marqué un net pas en avant l'an dernier et qu'il est permis d'espérer une nouvelle progression en 1954.

Le marché des superphosphates à l'exportation s'est encore resserré en 1953 et, à cet égard, la société se limite à l'approvisionnement traditionnel de quelques pays méditerranéens. Depuis plusieurs mois, il est question en Algérie d'accorder, comme en France, des avantages aux exportateurs. Aucune décision n'a cependant encore été prise. L'avenir de la société n'est d'ailleurs pas dans l'intensification à tout prix des exportations ; il est dans le développement de la consommation intérieure du superphosphate. Pour terminer, le président souligne l'effort effectué dans le domaine des travaux neufs en vue d'aboutir à un abaissement des prix de vente qui favorise la consommation.

Les comptes de l'exercice 1953 ont été approuvés. Le bénéfice net s'élève à 112.071.503 francs. Le dividende a été fixé à 275 fr. net par action payable à partir du 15 octobre.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 décembre 1954)

L'augmentation des livraisons de superphosphate en Algérie, déjà très sensible à fin octobre, s'est encore accentuée en novembre ; les livraisons pendant ce mois ont atteint 24.500 t. contre 14.600 t. l'an dernier. En Tunisie, pendant ce même mois, malgré les événements politiques, les livraisons de superphosphate ont été égales à celles de 1953 ; celles des engrais composés, supérieures de 20 %.

Algérienne de Produits Chimiques et d'Engrais
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 juin 1955)

Dans son allocution à l'assemblée du 15 juin, le président a signalé la progression importante dans la consommation du superphosphate en Algérie ; 22 % dans le département d'Oran et 15 % dans dans le département de Constantine. Cette progression est moins sensible dans le département d'Alger, qui semble arrivé à une saturation provisoire.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1954 faisant ressortir un bénéfice net de 125.409.489 francs. Le dividende fixé à 275 francs net par action de 2.500 fr. sera mis en paiement à partir du 15 octobre.

M. Jean Brugère a été nommé administrateur en remplacement de la Cie fermière des chemins de fer tunisiens, démissionnaire.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES

[Desfossés 1956/1368]

S.A., 1906.

Siège social : Alger, 17, rue de la Liberté.

Siège administratif : Paris, 15, rue de Chateaubriand [= SCAC].

Dupont (Edmond), 1367 (Chérifienne d'engrais et de prod. chim.), 1368 (pdg Algérienne de prod. chim. et d'engrais).

Pallier (Jean)[Nîmes, 1894-Nîmes, 1982][fils de Félix, banquier, adm. de Cie centrale de mines et de métallurgie, et de Marie-Louise Dumas. Ép. Hélène Arnaud (de la Banque Arnaud Gaidan, de Nîmes)][X-Mines. Débute à la Soc. marseillais de crédit, puis au service du groupe Mirabaud], 203 (Cie algérienne créd.+bq), 355 (Ch. de fer sur routes d'Alg.), 365 (Fermière ch. de fer tunis.), 424 (STAIC), 568 (v.-pdt Ass. minière), 608 (Huaron), 1368 (v.-pdt Alg. prod. chim.+engrais), 1440 (Centrale de dynamite), 1749 (pdg Cie algérienne), 1751 (Lièges HPK), 1758 (Cie marocaine), 1982 (Cosuma)[+ WW 1971 : Chérif. d'engrais et PC, BIAO, Étains de Kinta, Cellulose du Maroc, Sucr. Mahavavy].

Laguens (André), 1367 (Chérifienne d'engrais et de prod. chim.), 1368 (dg Algérienne de prod. chim. et d'engrais).

Bouffé (Gaston)⁰ /][SCAC > Foncier africain frs.], 1368 (Alg. prod. chim. + engrais), 1439 (Phosph. Océanie).

Brugère (Jean)^x /⁰⁰][fils de Joseph Brugère (1841-1917), généralissime 1901-1905. Frère de Raymond, amb., symp. RPF. Ép. Yvonne Trélat, fille de Marcel, anc. pdt du Bône-Guelma, etc. Père de Vincent], 93 (Réass), 158 (Crédit maritime et fluvial), 237 (CFAT)[> Foncier africain frs⁰], 365 (Fermière ch. fer tunis.), 410 (Tunisienne d'élec. et de transp. = ex-Tramw. Tunis), 1316 (Énergie élect. Bizerte), 1368 (Alg. prod. chim.+engrais), 1437 (Phosphates du Djebel M'Dilla), 1949 (Tunisienne cult.).

Bailliencourt-Courcol (Max de)^{x0} /⁰⁰][1887-1960. Probablement frère cadet de Maurice de B.-C. (1883-1961), général T.O.E., ép. Berthe de Fallois. Ép. Dlle Pellé, fille de Maxime Pellé (adm. Gafsa). Enf. : Ph. [†], Charlotte [Mme la gén. Michel Gouraud], Claude [en relig.], Emmanuel [1947-1961 Cie algérienne, Sté algérienne de navig. [Schiaffino], 1962 Delmas-Vieljeux], Vincent, Béatrix [Mme de la Casinière]. X. Phosphates de Gafsa. 1921 dir. comm. Office chérifien des phosphates, puis adm. Delmas-Vieljeux, Chérifienne de remorquage et d'assistance, Cie algérienne, Alg. de PC+E], 203 (Cie algérienne), 444 (Delmas-Vieljeux), 954 (Chantiers navals de La Pallice), 1368 (Algérienne de prod. chim. et d'engrais).

Renaudin (Louis)(ép. Christiane Bonnier)^x /⁰⁰], 106 (Bq Syrie+Liban), 216 (Bq ottomane), 229 (Créd. fonc.), 236 (Sous-comptoir entrepreneurs), 237 (pdg CFAT), 365 (pdg Fermière ch. fer tunisiens), 479 (Port Fedala), 1315 (Fasi d'élec.), 1368 (Alg. prod. chim. et d'engrais), 1437 (Phosphates Djebel M'Dilla), 1721 (Gén. des colonies), 1737 (Lyonnaise de Madagascar), 1758 (Cie marocaine).

Thierry (Jean)[1887-1977][Fils de Joseph Thierry (1857-1918), min. des Finances. Frère cadet d'Adrien Thierry, ambassadeur, ép. Nadine de Rothschild. Ép. 1946 Sydney Sargent], 282 (Immob. marseill.), 454 (SCAC), 458 (v.-pdt STIM), 1368 (Alg. prod. chim. + engrais), 1370 (Engrais, phosphates, minerais), 1739 (pdt LUCIA), 1788 (Plantes à parfums de Madag.), 1811 (Indoch. de cult. trop.), 2068 (Élesca).

Aubert (G.), 1368 (secr. gén. Algérienne de prod. chim. et d'engrais).

Picquet (H.)(comm. cptes), 93 (Réass.), 237 (CFAT), 289 (Cie foncière de la Méditerranée), 365 (Fermière ch. de fer tunis.), 1368 (Alg. prod. chim. et d'engrais).

Berthault (Ch.), 93 (comm. cptes suppl. Réass.), 365 (comm. cptes Fermière ch. de fer tunis.), 527 (comm. cptes SOCAPI), 1368 (comm. cptes Alg. prod. chim. et d'engrais).

Fab. et vente d'acides sulfurique et dérivés ; fab. et vente de prod. chim. et engrais. Usines à Maison-Carrée (Alger), Oran [La Senia], Bône, Tunis.

Participations : Chaux agricoles d'Hippone, Sté constantinoise de phosphates et superphosphates.

CAPITAL SOCIAL : 6.500.000 fr., divisé en 255.000 actions de 2.500 fr. À l'origine, 600.000 fr. en 6.000 actions de 100 fr. dont 1.500 d'apports ; porté en 1908 à 1.200.000 fr., en mai 1910 à 2 millions, en juin 1910 à 2.250.000 fr., en 1911 à 4.500.000 fr., en 1918 à 9 millions, en 1919 à 10 millions (10.000 actions d'apports à la Société tunisienne d'engrais chimiques), en 1923 à 14 millions, en 1924 à 18 millions, en 1926 à 24 millions, en 1928 à 28 millions (40.000 actions B à vote plural, assimilées en 1934).

Porté en 1942 à 42 millions par l'émission à 120 fr. de 140.000 actions de 100 fr. (1 nouv. pour 2 anc.). Porté en 1946 à 168 millions par élévation de 100 à 400 fr. du nominal des actions, puis en 1947 à 224 millions par émission à 530 fr. de 140.000 actions de 400 fr. (1 nouv. pour 3 anc.), Porté en 1948 à 226.632.000 fr. (actionnaires empêchés). Porté en 1949 à 340 millions par l'émission à 425 fr. de 283.420 actions de 400 fr. (1 pour 2). Puis à 425 millions par élévation du nominal de 500 fr. Regroupement. à partir du 15 janvier 1951, des 850.000 actions de 500 fr. en 170.000 actions de 2.500 fr. Porté en 1953 à 637.500.000 fr. par émission à 2.650 fr. de 85.000 actions de 2.500 fr. (1 pour 2).

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus, 10 % au conseil et le solde aux actions, sauf affectations aux réserves ou reports.

SERVICE FINANCIER : Société nouvelle de la Cie algérienne de crédit et de banque, Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, Crédit commercial de France [CCF].

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 39 (15 octobre 1951), 45 et 225 fr. ; 40 (15 octobre 1952), 55 et 275 fr. ; 41 : droit de souscription (1 pour 2) ; 42 (15 octobre 1953), 275 fr. ; 43 (15 octobre 1954), 275 fr. ; 44 (15 octobre 1955), 277 fr.

	Bénéfice bruts	Réserves	Divid. et tant.	Div. brut par act.
	(En 1.000 francs)			(En francs)
1945	7.202	360	6.744	15
1946	15.410	5.986	9.024	20
1947	21.592	6.080	15.667	26,315
1948	53.502	17.675	33.776	40 (net)
1949	44.273	2.214	43.544	40 (1)
1950	67.175	18.359	50.903	225 (net)
1951	98.437	34.922	64.238	275 (net)
1952	101.970	35.098	64.574	275 (net)
1953	112.071	20.604	92.978	275 (net)
1954	125.409	31.270	94.244	275 (net)

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
ACTIF					

Immobilisations. (nettes)	706.638	711.544	795.384	732.730	811.474
Autres valeurs immobilisées	1.994	2.381	2.133	8.737	8.626
Réalisable :					
V a l e u r s d'exploitation	418.693	667.067	736.999	651.057	584.907
Débiteurs	292.666	405.937	311.215	512.446	693.878
Titres de placement	11.013	13.878	15.361	15.592	18.376
Disponible	175.379	146.059	125.154	363.545	170.866
	<u>1.606.383</u>	<u>1.936.866</u>	<u>1.986.246</u>	<u>2.284.107</u>	<u>2.288.127</u>
PASSIF					
Capital	425.000	425.000	425.000	637.500	637.500
Réserves	368.608	457.773	507.238	570.586	575.829
Fonds de renouvellement et provisions	308.084	386.077	426.616	393.901	495.616
Dette à long terme	776	—	—	99.000	98.785
Dette à court terme	419.271	587.048	525.422	471.049	354.988
Bénéfices	67.175	98.487	101.970	112.071	125.409
	<u>1.606.383</u>	<u>1.936.866</u>	<u>1.986.246</u>	<u>2.284.107</u>	<u>2.288.127</u>

Société algérienne de produits chimiques et d'engrais
(*L'Information financière, économique et politique, 22 juin 1956*)

Dans son rapport présenté à l'assemblée ordinaire tenue le 19 juin, le conseil signale que les livraisons de sulfate de cuivre de la Société ont marqué en 1955 une nouvelle progression, atteignant 3.538 tonnes contre 2.856 en 1954. Les ventes de produits fongicides et insecticides se sont développées également.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1955 et voté le dividende net prévu de 275 francs payable à partir du 28 juin.

[L'État rachète 65.000 hectares à la Compagnie algérienne]
(*L'Opinion économique et financière, 9 janvier 1958*)

[...] La Compagnie algérienne possède des participations importantes dans ... Mokta-el-Hadid, [Algérienne de Produits chimiques et d'engrais](#), Lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie, Caves et producteurs réunis de Roquefort, Française des Pétroles [Total], Chérifienne d'Études minières, etc. [...]

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ENGRAIS
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 janvier 1959)

Le conseil d'administration a appelé, dans sa séance du 13 janvier 1959, M. Yves Houdiard, administrateur-directeur général de la Compagnie fermière des Chemins de fer tunisiens, à occuper le poste devenu vacant par le décès de M. Jean Brugère, administrateur de la même compagnie.

Who's who, 1979 :

LAGUENS (André), administrateur de sociétés. Né le 26 mai 1893 à Bordeaux (Gironde). Fils de Germain Laguens, industriel, et de M^{me}, née Gabrielle Dommer. Mar. le 20 janv. 1926 à M^{lle} Jeanne Fenot (1 enf. : Bernard). Études : Lycée de Bordeaux, École spéciale militaire de Saint-Cyr, breveté de l'École supérieure de guerre. Carr. : officier (1914-1925), puis successivement directeur en Algérie (1925), administrateur-directeur général puis président-directeur général (1957-1968) de la [Société algérienne de produits chimiques](#), [puis diverses stés du groupe Boulnois :] administrateur-président d'honneur (depuis 1968) de la Compagnie parisienne industrielle commerciale et de gestion [Copicoge], administrateur de la [Société tunisienne d'engrais](#), de [Calciphos](#), de la Compagnie financière de transports et de participations. Décor. : officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 14-18. Past gouverneur du Rotary international (1963-1964), *Past president* du Rotary-Club de Paris. Adr. : privée, 5 bd Flandrin, 75116 Paris.
